

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-194**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : ACTION COEUR DE VILLE – Opération de Revitalisation de Territoire - Avenant n°3 à la convention-cadre pluriannuelle Coeur de Ville.

Bayonne est l'une des 222 villes retenues en 2018 par l'Etat dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville qui vise à accompagner les communes dites « moyennes » dans leur projet de revitalisation de centre-ville. Ce programme entend concilier deux objectifs majeurs : améliorer le cadre de vie des habitants des cœurs de ville et conforter le rôle de moteur de développement territorial de ces villes.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention-cadre ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Les modalités de mise en œuvre d'Action Cœur de ville ont été contractualisées par le biais d'une convention partenariale, qui définit les termes d'un projet global pour la période 2018-2023 et en détaille le plan d'actions selon les 5 axes thématiques du programme :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial équilibré ;
- l'accessibilité, mobilité et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et aux services publics.

La convention-cadre a été signée avec l'Etat, la Banque des Territoires, le groupe Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Communauté d'agglomération Pays Basque, le Syndicat des mobilités du Pays Basque, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne.

Cette convention a été modifiée par avenant à deux reprises :

L'avenant n°1, approuvé par le Conseil Municipal du 5 décembre 2019 a permis de clore la phase dite d'initialisation d'Action Cœur de Ville, d'en formaliser la phase dite de déploiement et d'instaurer une Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.), outil opérationnel instauré par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

L'avenant n°2, approuvé par le Conseil Municipal du 12 février 2021, a permis d'actualiser le plan d'actions, et de l'adapter notamment aux priorités de sortie de crise sanitaire.

Afin de poursuivre les dynamiques enclenchées dans les territoires, l'Etat a décidé la prolongation d'Action Cœur de Ville jusqu'à la fin de l'année 2026. Cette prolongation affiche une triple ambition :

- renforcer les intentions fondatrices du programme sur les thématiques de l'habitat, du commerce, de la mobilité, du patrimoine, des services ...;
- mettre la transition écologique au cœur du projet de territoire, en relevant également le défi de la transition démographique et des mutations économiques ;
- élargir le programme en l'étendant, à la discrétion des collectivités concernées, aux quartiers de gare et aux entrées de ville afin de favoriser un développement urbain cohérent.

Cette prolongation doit être formalisée par un nouvel avenant présenté pour validation au Comité de Projet local, instance de suivi et de validation d'Action Cœur de Ville. Ce dernier, réuni le 11 septembre 2023 a validé le projet d'avenant n°3 à la convention-cadre.

Ce projet d'avenant, annexé à la présente délibération, expose le bilan de la période 2018-2023, les orientations stratégiques pour la période 2024-2026, confirme le périmètre d'intervention valant périmètre d'O.R.T., et détaille le plan d'actions pour la période de la prolongation.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention-cadre joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Version provisoire, soumise à l'examen du Comité de Projet du 11 sept. 2023

AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE BAYONNE

ENTRE

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires»

- La Commune de Bayonne représentée par son maire Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
- La Communauté d'Agglomération Pays Basque représentée par son président Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

d'une part,

ET

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

- L'Etat représenté par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur Julien CHARLES,
- La Banque des Territoires du groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Rémi HEURLIN, Directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial Sud,
- Le groupe Action Logement représenté par
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, délégué territorial de l'ANAH, Monsieur Julien CHARLES,
- L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain, représentée par le préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, délégué territorial de l'ANRU, Monsieur Julien CHARLES,

d'autre part,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

- Le Syndicat des Mobilités du Pays Basque représenté par son président, Monsieur Jean-François IRI-GOYEN,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque représentée par son président, Monsieur André GARRETA,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques représentée par son président, Monsieur Jean-Bernard VIVEN,
- L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne représenté par son président, Monsieur Yvan GARCIA Y MURIENTE.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Bayonne, pour la période 2023-2026. Il complète et prolonge l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Bayonne et de l'Agglomération Pays Basque à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'actions, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local, l'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions

sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Bayonne s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services

déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet :

Frédérique Calvanus

f.calvanus@bayonne.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La Ville de Bayonne s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Ville de Bayonne réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'actions validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'actions ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 sont similaires aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022. La prolongation du programme se fera donc à périmètre constant.

Il est à noter que depuis l'origine du projet et pour de multiples raisons, le secteur Rive Droite Adour est intégré à la convention cadre Action Cœur de Ville, bien qu'aucune action n'ait été jusque-là mise en exergue dans le plan d'actions. Ce secteur joue en effet un rôle fondamental dans le devenir de Bayonne dans les prochaines années et est à la croisée d'enjeux considérables en matière de renouvellement urbain. Il permet à la fois de renforcer et de « desserrer » les fonctions de rayonnement et de centralité, de consolider les fonctions résidentielles et économiques du cœur de ville (d'agglomération), de

valoriser une situation exceptionnelle de quartier de gare et de mettre en valeur un patrimoine urbain et paysager d'exception.

Résultat d'efforts soutenus sur le long terme par l'agglomération et l'EPFL, la maîtrise foncière permet aujourd'hui aux collectivités d'engager une phase de programmation urbaine. Le projet Action Cœur de Ville intégrera progressivement le produit des réflexions menées dans le cadre de la programmation dans une logique de cohérence avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et les démarches de transition écologique.

2.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville et cœurs de quartiers

Les périmètres d'intervention restent inchangés par rapport à ceux proposés dans le cadre de l'avenant n°1 instaurant l'ORT. Il comprend le secteur de l'hypercentre de Bayonne ainsi que les cœurs de quartiers du Polo-Beyris et de la Place des Gascons.

ii. Quartier de gare

Le quartier de gare est inscrit dans le périmètre de la convention cadre signée en 2018. Comme stipulé plus haut, les décisions prises dans le cadre de la programmation urbaine en cours sur la Rive Droite de l'Adour seront intégrées dans le plan d'actions afin de garantir la cohérence et la lisibilité du projet urbain global de Bayonne.

iii. Secteurs situés en entrée de ville

Aucune extension n'est faite au périmètre d'origine, déjà vaste, afin d'éviter les risques de dilution de l'action publique dans le cadre de ce projet. En outre, l'avancement des études de requalification des entrées de ville, menées dans le cadre de l'élaboration du PLUi Côte Basque Adour, ne permettrait pas la réalisation d'actions concrètes dans le calendrier d'ACV 2.

2.2 .Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est rappelé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la Ville de Bayonne et l'Agglomération Pays Basque.

Le présent avenant confirme les secteurs d'intervention de la convention initiale adoptée en juin 2020 et en prolonge les effets dans le temps. A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU 2023-2028.

5.1. La réaffirmation des objectifs de l'Opération de Revitalisation du Territoire :

Qu'ils connaissent ou qu'ils découvrent Bayonne, les visiteurs s'accordent à trouver la ville à la fois belle, conviviale, dynamique et attachante. D'aucun pourrait donc s'interroger sur la légitimité de la Ville à intégrer le cercle des villes retenues dans le cadre d'un programme, tel qu'Action Cœur de Ville, qui s'emploie à principalement à « Redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes ».

Bayonne attire en effet aujourd'hui de nombreux visiteurs occasionnels ou réguliers. La Ville a par ailleurs réussi à séduire les habitants, qui reviennent progressivement se loger dans le centre. Mais derrière les apparences d'une ville attractive, se cachent des réalités complexes. La collectivité doit en effet déployer force moyens humains et financiers pour maintenir la vitalité de son cœur de ville.

Pour parvenir à ce résultat, il lui a fallu éviter l'écueil de la muséification, résister à la tentation de s'aligner sur les standards des centres commerciaux de périphérie et en proposer une alternative crédible, reconquérir un habitat très dégradé et faire revenir les habitants, regagner la confiance des investisseurs sans faire de concession sur la qualité des travaux, changer l'image des quartiers historiques après des années de désaffection, maintenir un haut degré d'exigence sur la préservation d'un patrimoine unique en son genre, apporter le niveau de service que les citoyens attendent en matière de logement, de confort urbain, de déplacements, de loisirs, de culture, de consommation, de vivre ensemble ...

Aujourd'hui, de nouvelles formes de pressions s'exercent sur le cœur de ville :

- habiter en périphérie reste une option tentante pour de multiples raisons. Afin de maintenir sa vitalité, le cœur de ville doit, à tous points de vue, offrir des alternatives crédibles au logement de périphérie et répondre aux attentes qu'expriment les citoyens en matière de logement : confort thermique en toutes saisons, sobriété énergétique, confort acoustique, confort d'usage...
- la situation de Bayonne au cœur d'une destination touristique présente bien des avantages mais induit une contrepartie inflationniste sur l'immobilier qui n'a fait que s'accroître sur les dernières années,
- en dépit de sa tradition festive, Bayonne a réussi à maintenir un relatif équilibre entre les aspirations parfois contradictoires des habitants et celles des visiteurs qui viennent s'y distraire, avec les débordements que cela peut supposer. La tension entre différentes pratiques de la ville s'est cependant accrue ces dernières années, notamment durant les temps forts du calendrier événementiel. De nombreuses villes se sont vues dépassées par ces conflits d'usage et en subissent aujourd'hui les conséquences : des quartiers entiers se sont transformés en bars à ciel ouvert, des rues se sont spécialisées à l'excès, certains quartiers ou certains bourgs ne connaissent que de brefs sursauts d'activité saisonnière Bayonne conserve quant à elle un cœur de ville habité. La Ville connaît, certes, quelques pics d'afflux saisonniers, mais elle bénéficie d'un tourisme urbain et patrimonial qui en fait une destination prisée à l'année. La Ville doit néanmoins veiller à ne pas être victime de son succès en tant que destination de loisirs. Elle doit pour cela anticiper la gestion de certaines dérives qui la menacent.
- depuis près de 15 ans, la Ville de Bayonne fait le pari que les centres-historiques sont les éco-quartiers de demain. Ce parti pris la prédispose à prendre pleinement et dans tous les domaines les dispositions nécessaires à la transition écologique : renforcer la qualité environnementale et la performance énergétique des bâtiments (rénovations de logements, interventions sur les équipements publics...) intégrer de nouvelles pratiques de requalification d'espaces publics, faciliter et encourager les mobilités alternatives, favoriser le vivre-ensemble et la participation des citoyens et citoyennes à l'action municipale ...

Le présent avenant réaffirme l'objectif principal du projet Action Cœur de Ville de Bayonne, tel qu'énoncé à l'origine dans la convention cadre. Il est de maintenir le nécessaire équilibre entre le

rayonnement du centre-ville, et la qualité du cadre de vie au quotidien pour les habitants, d'ici et d'ailleurs.

Il faut pour cela renforcer et développer l'attractivité du centre-ville, afin de conforter le rôle moteur du cœur de ville au sein de la commune et du bassin de vie. Il faut dans le même temps veiller à ne pas hypertrophier une fonction par rapport aux autres, limiter les risques de conflits d'usage et d'exclusion de certains publics.

Il faut enfin réaffirmer à travers le projet Action cœur de ville l'intention d'agir en faveur d'une ville plus désirable, plus durable et plus inclusive.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Le présent avenant actualise, complète et précise le projet Action Cœur de Ville et son plan d'actions. Il y introduit les inflexions nécessaires au renforcement des transitions écologique, démographique et économique, avec une attention constante portée aux solidarités et aux équilibres sociaux.

Ces inflexions ont des incidences sur l'ensemble des axes thématiques du projet.

Sur l'habitat, il s'agit en particulier d'accompagner, voire d'encadrer, de manière beaucoup plus volontariste la qualité thermique des rénovations de logements. La perspective d'une accélération et d'une « massification » des rénovations thermiques ne peut s'envisager sans que ne soient posées quelques précautions préalables. La standardisation des solutions techniques peut en effet conduire à des résultats contre performants (*).

Même s'il n'est pas encore clairement une cible pour la réglementation thermique, le confort d'été doit aujourd'hui être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des opérateurs immobiliers, des maîtres d'œuvres et des entreprises du bâtiment. Pour améliorer les performances des rénovations énergétiques en matière de confort d'été, il est nécessaire de faire progresser les modes de faire et pour cela de faire évoluer la conception, le financement et la gestion des travaux de rénovation/restauration immobilière.

D'autres enjeux qualitatifs doivent également être au cœur des politiques publiques de l'habitat pour produire une véritable alternative crédible au logement de périphérie, pour limiter l'impact environnemental des rénovations, mais aussi pour assurer la pérennité du patrimoine bâti et ses performances thermiques dans le temps.

Au rang des améliorations nécessaires doivent figurer : une meilleure gestion des déchets du bâtiment, les économies de la ressource en eau, le renforcement du confort acoustique des logements, le recours systématisé aux matériaux bio sourcés ou issus de recyclage, la création de locaux vélos, la création de locaux techniques partagés, l'adaptation des logements aux différents âges de la vie ou au handicap ...

() Il est avéré que les matériaux d'isolation conventionnels contreviennent au fonctionnement hygrothermique des bâtiments anciens (en bois, pierre, terre). En cas de rénovation avec des isolants inadaptés, les bâtiments anciens non seulement perdent leurs qualités thermiques (en particulier leur confort d'été), mais ils se dégradent sous l'effet des désordres induits par une mauvaise gestion de l'humidité.*

Sur l'économie, l'artisanat et le commerce, il s'agit d'encourager et d'accompagner les nécessaires changements sur le champ de la transition écologique et de la digitalisation. Le Schéma Directeur du Commerce et de l'Artisanat adopté par la Ville de Bayonne en 2021 affirme en son axe 4 la volonté d'accompagner ces changements avec l'appui des chambres consulaires, de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, le l'Office de Tourisme et des représentants des commerçants et artisans. Des démarches ont été initiées sur le numérique, la gestion des déchets, la mobilité. Elles sont à poursuivre et renforcer. Elles sont à compléter par des actions en faveur de la sobriété énergétique, de l'économie circulaire, de la gestion de l'eau et de l'embellissement de la ville.

Sur les mobilités : la première période d'ACV 2018-2020 a été marquée par le déploiement du nouveau réseau de transport public sous l'égide du Syndicat des Mobilités du Pays Basque. Ce réseau est en amélioration continu, à la faveur notamment de l'extension progressive des voies en site propre. Sur cette même période, d'importants compléments ont par ailleurs été apportés aux itinéraires cyclables. Dans le même temps, l'Agglomération Pays Basque approuvait son Plan de mobilité, décliné pour le Cœur de Ville en un Plan de mobilité de secteur, co élaboré par la Ville et le syndicat des mobilités avec l'appui de l'AUDAP. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- accéder au cœur de ville autrement qu'en voiture,
- encourager et faciliter des mobilités les plus sobres en ville,
- garantir les conditions de fonctionnement et l'attractivité du centre-ville.

Le plan d'actions doit être poursuivi et renforcé, notamment pour accompagner la décarbonation des mobilités tout en limitant les potentiels travers sociaux et économiques.

Il convient toutefois de noter que malgré les améliorations considérables et récentes du réseau cyclable bayonnais, ce dernier reste sous dimensionné au regard de besoins croissants. En effet, l'augmentation spectaculaire des pratiques cyclables, notamment à la faveur du développement des vélos à assistance électrique, suscite aujourd'hui des problèmes de conflits d'usage, voire de sécurité. Le partage de l'espace se pratique – sans surprise – au profit du plus fort et la hiérarchie des modes de déplacement accentue la vulnérabilité de certains usagers.

Une attention particulière doit donc être apportée à la qualité, la sécurité et le confort des déplacements piétons, qui constituent à la fois la maille la plus essentielle et la plus universelle des chaînes de déplacement. Dans le même temps des solutions doivent être proposées aux publics pour lesquels la marche est difficile. L'élaboration d'un nouveau schéma des espaces publics devra donc permettre de repenser le partage de l'espace et de remettre en cohérence l'ensemble des pratiques de déplacement afin de garantir à toutes et tous un droit à l'espace public et d'apaiser les cohabitations sur les espaces contraints.

Sur le plan de la mise en valeur des patrimoines et des espaces publics :

La transformation de l'espace public constitue le défi majeur du projet Cœur de ville car dans un contexte de très forte densité bâtie, il constitue un élément indispensable à la qualité du cadre de vie qu'il offre aux citoyens. En outre, l'espace public est tout à la fois :

- Un facteur indispensable de la qualité résidentielle du centre-ville,
- Un vecteur de convivialité, générateur d'usages collectifs et de lien social,
- Un lieu où peuvent se cristalliser toutes les frictions, les conflits d'usage, les risques d'exclusions,
- Un paramètre essentiel de la réussite/de l'échec des politiques de mobilité, où la gestion des flux est loin d'être le seul déterminant,
- Un élément important de l'attractivité de son commerce et de son artisanat,
- Un révélateur d'image de la ville.

Porteur d'attentes sociales fortes qu'il convient d'identifier et d'accompagner, l'espace public doit être pleinement mis au service des politiques urbaines, culturelles, sportives, festives et

commerciales de la Ville. Pour ce faire, deux inflexions majeures et concomitantes sont à apporter en matière d'espaces publics. La première concerne les transitions écologique et démographique, la seconde concerne la valorisation du (des) patrimoine(s).

Les transitions écologique et démographique :

L'espace public est un vecteur important de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique. Il doit se faire plus perméable, plus confortable, moins fragmenté, plus évolutif, plus robuste dans ses aménagements, laisser davantage de place aux éléments de nature en leur garantissant de bonnes conditions de développement, s'adapter à des besoins qui évoluent (pratiques urbaines, vieillissement de la population, mobilités actives...).

Pour répondre aux enjeux des transitions écologique et démographique, le programme de requalification des espaces publics traduira les principes de la trame de fraîcheur urbaine en cours de finalisation. Il intégrera des principes de sobriété énergétique ainsi qu'un nouveau référentiel de plantation et de gestion de la végétation en ville en vue d'adapter non seulement la palette végétale, mais également les modes de plantation.

Le programme de requalification des espaces publics fera la part belle au piéton en faveur duquel un plan « ville marchable » sera adopté après une large concertation destinée à valoriser l'expertise d'usage des habitants et habitués du cœur de ville. En outre, une attention particulière sera dédiée aux publics « empêchés » pour lesquels la pratique de la ville peut être entravée. Le partage de l'espace et la qualité du vivre ensemble resteront au cœur des aménagements.

Enfin, les choix techniques seront réalisés en prenant en considération leurs impacts écologique et économique ainsi que les conditions de leur gestion dans le temps.

La valorisation du (des) patrimoine(s) :

A Bayonne, la notion de patrimoine se décline au pluriel comme autant de perspectives de développement urbain, social, culturel et économique. C'est tout un projet de ville qui se construit, notamment à la faveur du renouvellement du Label Ville d'art et d'histoire, pour que les patrimoines urbains, architecturaux, paysagers, ainsi que les patrimoines immatériels soient valorisés comme des vecteurs de vitalité des quartiers, à commencer par le cœur de ville. En les faisant connaître, le Label Ville d'art et d'histoire fait de ces patrimoines des symboles de fierté, et de lien social. La valorisation des patrimoines doit, au même titre que la transition écologique, transcender les logiques sectorielles et s'imposer aux approches techniques, dans le bâtiment comme dans l'espace public.

La valorisation des patrimoines doit conduire à dégager des lignes directrices dans les documents de programmation de l'espace public (schéma directeur, plans guides, chartes ...), et concourir à doter Bayonne d'une identité forte en matière d'espaces publics, en misant notamment sur la géographie (rapport aux rivières) et l'histoire (les espaces fortifiés, espaces interstitiels ...).

Chaque projet de transformation de l'espace public sera donc conçu et réalisé à la lumière d'une lecture patrimoniale et paysagère des lieux. Loin de constituer un carcan ou une intention de pastiche, cette précaution conduira à nourrir une grande liberté en matière de créativité.

Sur l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Deux questions se jouent à travers cet axe thématique : la « capitalité » de Bayonne et son rôle de moteur territorial d'une part, la qualité du cadre de vie qu'elle offre à ses habitants et habitués d'autre part.

Parmi les nombreux investissements que la Ville de Bayonne consacre à la modernisation de ces équipements publics, deux se distinguent particulièrement par leur rayonnement : le Musée Bonnat-Helleu et le Stade Jean Dauger.

La qualité des collections du Musée Bonnat-Helleu est d'ores et déjà un gage de succès pour le positionner comme fleuron de la politique culturelle municipale. Néanmoins, après plus de 10 ans de fermeture, le musée devra réintégrer l'éco-système culturel régional, voire (inter)national, reconquérir son (ses) public(s) et le(s) fidéliser dans le temps.

La connaissance des publics à travers la mise en place d'un observatoire constitue l'opportunité d'affirmer une politique des publics dans une dynamique de coopération partenariale (politiques tarifaires, création d'évènements, consolidation de partenariats, actions éducatives, actions d'insertion, communication...).

Le stade Dauger a pour sa part acquis de nouvelles dimensions programmatiques. En tant qu'équipement de centralité, il doit s'inscrire pleinement dans le fonctionnement de la ville. Il convient pour cela d'améliorer son accessibilité, la complémentarité des fonctions qu'il assure avec le reste des équipements municipaux et communautaires, les liaisons visuelles et physiques au centre-ville, ainsi que la qualité des accroches aux quartiers qui lui sont adjacents. La réalisation d'une « frange jardinée récréative », continue et cohérente, ouverte sur le quartier et consacrée à la pratique libre du sport, programmée comme une maille essentielle de la trame de fraîcheur est de nature à répondre aux enjeux d'intégration d'un tel équipement en cœur de ville.

En conséquence, le plan d'actions présenté dans le présent avenant aura pour objectifs :

- d'intégrer les nouveaux objectifs de l'OPAH-RU 2023-2028 signée en septembre 2023, qui prolonge le dispositif de l'OPAH 2018-23, notamment sur le volet des copropriétés, et de prévoir les démarches nécessaires pour apporter les améliorations identifiées dans le cadre de l'évaluation de l'OPAH-RU 2018-23, en particulier sur la qualité technique des opérations,
- d'actualiser le calendrier de certaines opérations inscrites au programme d'actions,
- de reformuler le contenu de certaines actions, et le cas échéant d'en actualiser les montants,
- de supprimer certaines actions qui pour des raisons techniques ou financières doivent être reportées au-delà de la date de fin du programme Action Cœur de Ville
- d'intégrer de nouvelles opérations, dont la réalisation est prévue dans le temps du programme et qui par leur nature, leur localisation et leur rayonnement, sont porteuses de sens dans le cadre du projet Cœur de Ville,
- d'intégrer dans l'ensemble des actions des dispositions qui contribuent à une meilleure adaptation de la ville aux évolutions climatiques tout en veillant à limiter, voire à compenser, d'éventuelles conséquences sociales.

6.1 Plan d'action global :

Année prévue	N° Fiche action	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	lancement	livraison	Etat d'avancement
1	1.5	Configuration d'un outil opérationnel adapté au centre ancien : analyse des besoins opérationnels	Ville de Bayonne; CAPB	CAPB, Ville de Bayonne	5 000,00 €	2021 T1	2021 T2	Action abandonnée
1	AM1.4	Cycle de formation d'artisans	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, CMA64, CCI, CAPEB, CAPB, partenaires de l'OPAH-RU	30 000,00 €	2021 T1	2021 T3	Action abandonnée
1	1.8	Accompagnement des copropriétés de la place des Gascons	Ville de Bayonne	Anah, BdT, CAPB	140 000,00 €	2020 T2	2022 T2	Action abandonnée
1	1.9	Etudes techniques et pré-programmatiques sur le 3-5, rue Sainte-Catherine	Ville de Bayonne & EPFL	Ville de Bayonne, EPFL Pas Basque	140 000,00 €	2021 T1	2021 T2	Action abandonnée
2	AM2.5	Pouponnières commerciales, artisanales et économiques	Ville de Bayonne	Région, Office de Commerce et de l'Artisanat, CCI, CMA	300 000,00 €	2021 T2	2022 T4	Action abandonnée
5	AM5.4	Programmation et création d'une salle de quartier à Saint-Esprit	Ville de Bayonne	Associations locales	220 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action abandonnée
1	37	OPAH RU 2023-2028	Ville de Bayonne	Anah, Ville de Bayonne, Communauté d'Agglomération Pays Basque (déléataire des aides Anah et compétence Habitat), Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, CAF 64, Procvivis Aquitaine Sud, Fondation Abbé Pierre, Urbanis (suivi-animation), Action Logement selon analyse des dossiers au titre de sa directive ACV ou dde ses autres directives aides et services	15 522 491,00 €	T3 2023	T4 2026	Action en cours et financée

1	AM1.2	Opérations de requalification d'îlots prioritaires du PNRQAD	Ville de Bayonne ; EPFL Pays Basque ; HSA ; LE COL : Domofrance	EPFL Pays Basque, ANRU, CAPB, CAF64, Anah, BDT, PROCIVIS Aquitaine Sud, Conseil Départemental 64, Action Logement, HSA, le COL, DOMOFrance	13 991 363,00 €	2018 T4	2024 T2	Action en cours et financée
2	AM2.1	Elaboration d'un règlement à l'appui de la charte des terrasses	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, ODCA, BDT, Office de Tourisme de Bayonne	10 000,00 €	2019 T4	2021 T4	Action en cours et financée
2	AM2.8	Mesure des flux piétons	Ville de Bayonne	ODCA, CCI, SMPB, BDT	40 000,00 €	2021 T1	ND	Action en cours et financée
3	3.6	Mise en place de mobilité inter entreprise à destination des salariés du centre-ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, SMPB, ODCA	105 000,00 €	2021 T1	2025 T4	Action en cours et financée
4	AM4.2	Valorisation des remparts Lachepaillet en parc urbain	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DSIL	2 260 000,00 €	2018 T4	2022 T2	Action en cours et financée
4	AM2.6	Mise en place de parcours de découverte	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, Office de Tourisme, ODCA, ABF DRAC, DSIL	492 000,00 €	2018 T4	2021 T4	Action en cours et financée
5	AM5.1	Extension-restructuration de la médiathèque centrale	Ville de Bayonne		15 000 000,00 €	2018 T4	2023 T4	Action en cours et financée
5	AM5.2	Mise en œuvre de parcours sportifs	Ville de Bayonne		300 000,00 €	2021 T2	2022 T1	Action en cours et financée
5	5.11	Rénovation extension du Musée Bonnat Helleu	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DRAC, Région, Département	32 000 000,00 €	2020 T2	2024 T4	Action en cours et financée
5	5.12	Restauration de la casemate de Mousserolles et du Pavillon Y	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DRAC	2 700 000,00 €	2020 T1	2022 T3	Action en cours et financée
1	AM1.6	Mission de conseil en matière de confort acoustique	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, HSA, le COL, DOMOFrance	20 000,00 €	2020 T4	2023 T4	Action en cours et non financée
3	3.2	Etude de la mise en place d'un service d'autopartage	SMPB	Ville, SMPB, Etat (Guichet unique transports), BDT	30 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action en cours et non financée
3	3.3	Développement électro-mobilité	SMPB	Ville, BDT, SMPB	15 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action en cours et non financée
3	3.5	Mise en place du plan vélo	Ville de Bayonne & SMPB	Ville de Bayonne, SMPB, CD64	6 000 000,00 €	2019 T2	2025 T4	Action en cours et non financée
4	4.2	Programme d'aménagement des espaces publics de l'hypercentre	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne	7 106 000,00 €	2020 T3	2024 T4	Action en cours et non financée
5	AM5.3	Aménagement d'un pôle d'accueil tourisme à lagare de Bayonne	Ville de Bayonne	CAPB, SMPB, OTC, SNCF, ABF	300 000,00 €	2021 T1	2026 T1	Action en cours et non financée
5	5.7	Modernisation de la médiathèque de la place des Gascons	Ville de Bayonne, CAPB, DRAC	CAPB, DRAC	3 600 000,00 €	2019 T4	2026 T3	Action en cours et non financée
1		Expertise sur le renforcement de la qualité technique des opérations	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, CAPB, Anah, Action Logement, CMA64, CCI, CAPEB, ensemble des partenaires de l'OPAH-RU, CAUE64, autres partenaires à définir.	15 000,00 €	T4 2023	T3 2024	Action en projet non validée
2	AM2.3	Conception et réaménagement d'un Pôle Gourmand aux Halles	Ville de Bayonne, ODCA	Ville de Bayonne, ODCA, BDT	1 000 000,00 €	2018 T4	2023 T4	Action en projet non validée
3		Organisation des journées mensuelles sans voiture	Ville de Bayonne	SMPB	10 000,00 €	T4 2024		Action en projet non validée
4	4.12	Nouveaux franchissements piétons-remparts	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, Etat (DRAC),	1 200 000,00 €	2021 T4	T4 2026	Action en projet non validée
4		Réaménagement des abords du nouveau pôle médical Ste Croix			100 000,00 €	T4 2023	T4 2026	Action en projet non validée
5		Observatoire des publics	Ville de Bayonne	Banque des Territoires, Office de Tourisme de Bayonne, CAPB	30 000,00 €	T3 2023	T4 2024	Action en projet non validée
4	4.14	Plan de gestion des remparts	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DRAC, ABF	2 000 000,00 €	2020 T2	2025 T4	Action en projet validée
5	5.10	Restructuration du groupe scolaire de la Citadelle	Ville de Bayonne		5 800 000,00 €	2020 T2	T4 2026	Action en projet validée
1	AM1.1	OPAH-RU 2018-2023	Ville de Bayonne	CA du Pays Basque, CAF 64, PROCIVIS Aquitaine Sud, Fondation Abbé Pierre, Action Logement, BDT, Anah	14 797 657,00 €	2018 T1	2023 T1	Action livrée
1	1.3	Etude habitat ancien sur le Cœur de ville : étude pré-opérationnelle pour la définition des dispositifs et actions d'amélioration de l'habitat à mettre en œuvre sur l'habitat ancien du centre-ville de Bayonne		Ville & CABP, Anah	60 000,00 €	2022 T1	2022 T3	Action livrée
1	AM1.3	Rénovation thermique du parc social de Balichon	HSA	CABP HSA	8 883 875,00 €	2018 T4	2021 T2	Action livrée
2	AM2.2	Etudes en faveur de l'activité commerciale et artisanale du cœur de ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, ODCA, CCI, CMA, BDT, CAPB	72 000,00 €	2021 T2	2022 T4	Action livrée
2	2.5	Mission d'investigation sur l'attractivité du cœur de ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne	35 000,00 €	2020 T2	2021 T1	Action livrée
2	3.1	Réalisation d'un plan de déplacements de secteur (PDU)	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, Syndicat des Mobilités du Pays Basque	50 000,00 €	2020 T1	2021 T1	Action livrée
3	AM3.3	Déploiement des abris vélos sécurisés	Ville de Bayonne	SMPB	260 000,00 €	2018 T4	2021 T4	Action livrée
5	5.13 & 5.14	Aménagement du stade Jean Dauger	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, SASP, ABRP	27 000 000,00 €	2020 T1	2022 T4	Action livrée

Le tableau ci-après rend compte de l'avancement des études et actions inscrites à l'avenant n°2 complété des actions et études introduites à l'avenant n°3.

6.2. Calendrier général du projet

Le calendrier détaillé du plan d'action est présenté dans le tableau du paragraphe 6.1 ci-dessus.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

La Ville de Bayonne fait le choix d'évaluer les effets du projet Action Cœur de Ville, au regard de trois objectifs majeurs, qui se déclineront dans le détail de chacun des axes thématiques :

- Celui **de la ville désirable**, à travers le maintien de l'équilibre entre les fonctions d'attractivité/de rayonnement propres à son rôle de moteur territorial et les fonctions de proximité/de quotidienneté indispensables à la qualité du cadre de vie des habitants. La notion de vitalité viendra progressivement se substituer à celle d'attractivité, devenue trop clivante,
- Celui **de la ville durable**, à travers le renforcement de la transition écologique qui doit se trouver au cœur du projet,
- Celui **de la ville inclusive**, à travers une vigilance toute particulière aux évolutions démographiques en cours ainsi qu'aux risques de fracture sociale ou d'exclusion de certains publics (personnes en situation de handicap notamment).

La méthode d'évaluation permettra d'assurer le suivi de la démarche de projet, le résultat des actions et l'impact du programme. Ce choix suppose de coordonner des analyses de nature sensiblement différentes, dans des temporalités distinctes.

La Ville entend mettre à profit la période d'octobre 2023 à janvier 2024 pour établir, en concertation avec les partenaires du projet, un référentiel d'évaluation qui lui permettra de faire de cette démarche d'évaluation un véritable outil stratégique.

Ce dernier sera proposé pour validation en Comité d'Evaluation, instance dont la composition est actée par la Comité de projet. Le Comité d'évaluation appréciera la pertinence des questions évaluatives au regard des objectifs politiques que se donnent les partenaires et validera le calendrier de la démarche.

Le référentiel identifiera les objectifs, stratégiques et opérationnels, que les partenaires du projet estiment prioritaires pour évaluer les effets du plan d'actions en faveur d'une ville plus durable, plus désirable et plus inclusive. Les questions évaluatives et les indicateurs afférents permettront d'interroger la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la cohérence des actions menées.

Le référentiel sera assorti d'un argumentaire méthodologique destiné à justifier du choix des indicateurs pertinents pour suivre l'avancement, les résultats et les impacts des actions menées, des modes de collecte et d'analyse des données disponibles, de l'identification des limites et biais d'interprétation et du repérage des manques.

Les éléments saillants de l'analyse des impacts seront restitués dans un rapport de synthèse à caractère non technique qui fera écho au diagnostic initial. Ce rapport comportera en annexe le détail des partis pris de méthode adoptés par le Comité d'évaluation.

7.1 Calendrier

La composition du Comité d'évaluation sera proposée pour validation au Comité de projet du 11 septembre 2023.

Un groupe de travail technique sera réuni dans le courant du mois d'Octobre 2023 pour engager l'élaboration du référentiel d'évaluation qui sera soumis à la validation du Comité d'évaluation début 2024.

7.2 Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation.

Il pourra s'appuyer sur une ingénierie externe au regard des objectifs et moyens que le Comité d'évaluation se donnera début 2024.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation et les questions évaluatives seront définis dans le cadre du référentiel d'évaluation et validés par le Comité d'Evaluation début 2023.

Ces objectifs et questions évaluatives permettront d'identifier le degré d'avancement, les résultats et les impacts du projet Action Cœur de Ville en faveur d'une ville plus désirable, plus durable et plus inclusive. L'évaluation sera menée en vue de constituer une aide à la décision des politiques publiques locales (voire nationales). Elle s'attachera en cela à analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence (interne et externe) à des actions menées.

7.4 Indicateurs retenus

Les indicateurs seront retenus par le Comité d'évaluation du projet. Ces indicateurs seront proposés au Comité d'évaluation en fonction de la capacité des partenaires à :

- les collecter sur des périmètres cohérents au regard des problématiques observées,
- les collecter sur des périmètres et des périodes de références qui serviront à interpréter des résultats,
- les actualiser dans le temps pour suivre les évolutions par un exercice comparatif.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La Ville de Bayonne et l'Agglomération Pays Basque s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A XXX, le XXX

Commune	EPCI	Etat
<i>[signataire]</i> Maire	<i>[signataire]</i> Président de l'EPCI	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
<i>[signataire]</i> Directeur régional	<i>[signataire]</i> Préfet/Préfète	<i>Signataire</i>
Autre partenaire	Autre partenaire	Autre partenaire
<i>[signataire]</i>	<i>[signataire]</i>	<i>Signataire</i>

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Cette annexe permet dresse un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

o Actions livrées

1	AM1.1	OPAH-RU 2018-2023	Ville de Bayonne	CA du Pays Basque, CAF 64, PROCIVIS Aquitaine Sud, Fondation Abbé Pierre, Action Logement, BDT, Anah	14 797 657,00 €	2018 T1	2023 T1	Action livrée
1	1.3	Etude habitat ancien sur le Cœur de ville : étude pré-opérationnelle pour la définition des dispositifs et actions d'amélioration de l'habitat à mettre en œuvre sur l'habitat ancien du centre-ville de Bayonne		Ville & CABP, Anah	60 000,00 €	2022 T1	2022 T3	Action livrée
1	AM1.3	Rénovation thermique du parc social de Balichon	HSA	CABP HSA	8 883 875,00 €	2018 T4	2021 T2	Action livrée
2	AM2.2	Etudes en faveur de l'activité commerciale et artisanale du cœur de ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, ODCA, CCI, CMA, BDT, CAPB	72 000,00 €	2021 T2	2022 T4	Action livrée
2	2.5	Mission d'investigation sur l'attractivité du cœur de ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne	35 000,00 €	2020 T2	2021 T1	Action livrée
2	3.1	Réalisation d'un plan de déplacements de secteur (PDU)	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, Syndicat des Mobilités du Pays Basque	50 000,00 €	2020 T1	2021 T1	Action livrée
3	AM3.3	Déploiement des abris vélos sécurisés	Ville de Bayonne	SMPB	260 000,00 €	2018 T4	2021 T4	Action livrée
5	5.13 & 5.14	Aménagement du stade Jean Dauger	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, SASP, ABRP	27 000 000,00 €	2020 T1	2022 T4	Action livrée

o Actions en cours - financées

1	37	OPAH RU 2023-2028	Ville de Bayonne	Anah, Ville de Bayonne, Communauté d'Agglomération Pays Basque (délégué des aides Anah et compétence Habitat), Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, CAF 64, Procivis Aquitaine Sud, Fondation Abbé Pierre, Urbanis (suivi-animation), Action Logement selon analyse des dossiers au titre de sa directive ACV ou de ses autres directives aides et services	15 522 491,00 €	T3 2023	T4 2026	Action en cours et financée
1	AM1.2	Opérations de requalification d'îlots prioritaires du PNRQAD	Ville de Bayonne ; EPFL Pays Basque ; HSA ; LE COL ; DomoFrance	EPFL Pays Basque, ANRU, CAPB, CAF64, Anah, BDT, PROCIVIS Aquitaine Sud, Conseil Départemental 64, Action Logement, HSA, le COL, DOMOFrance	13 991 363,00 €	2018 T4	2024 T2	Action en cours et financée
2	AM2.1	Elaboration d'un règlement à l'appui de la charte des terrasses	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, ODCA, BDT, Office de Tourisme de Bayonne	10 000,00 €	2019 T4	2021 T4	Action en cours et financée
2	AM2.8	Mesure des flux piétons	Ville de Bayonne	ODCA, CCI, SMPB, BDT	40 000,00 €	2021 T1	ND	Action en cours et financée
3	3.6	Mise en place de mobilité inter entreprise à destination des salariés du centre-ville	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, SMPB, ODCA	105 000,00 €	2021 T1	2025 T4	Action en cours et financée
4	AM4.2	Valorisation des remparts Lachepaillet en parc urbain	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DSIL	2 260 000,00 €	2018 T4	2022 T2	Action en cours et financée
4	AM2.6	Mise en place de parcours de découverte	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, Office de Tourisme, ODCA, ABF	492 000,00 €	2018 T4	2021 T4	Action en cours et financée
5	AM5.1	Extension-restructuration de la médiathèque centrale	Ville de Bayonne	DRAC, DSIL	15 000 000,00 €	2018 T4	2023 T4	Action en cours et financée
5	AM5.2	Mise en œuvre de parcours sportifs	Ville de Bayonne		300 000,00 €	2021 T2	2022 T1	Action en cours et financée
5	5.11	Rénovation extension du Musée Bonnat Helleu	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DRAC, Région, Département	32 000 000,00 €	2020 T2	2024 T4	Action en cours et financée
5	5.12	Restauration de la casemate de Mousserolles et du Pavillon Y	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, DRAC	2 700 000,00 €	2020 T1	2022 T3	Action en cours et financée

o Actions en cours

1	AM1.6	Mission de conseil en matière de confort acoustique	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, HSA, le COL, DOMOFRANCE	20 000,00 €	2020 T4	2023 T4	Action en cours et non financée
3	3.2	Etude de la mise en place d'un service d'autopartage	SMPB	Ville, SMPB, Etat (Guichet unique transports), BDT	30 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action en cours et non financée
3	3.3	Développement électro-mobilité	SMPB	Ville, BDT, SMPB	15 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action en cours et non financée
3	3.5	Mise en place du plan vélo	Ville de Bayonne & SMPB	Ville de Bayonne, SMPB, CD64	6 000 000,00 €	2019 T2	2025 T4	Action en cours et non financée
4	4.2	Programme d'aménagement des espaces publics de l'hypercentre	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne	7 106 000,00 €	2020 T3	2024 T4	Action en cours et non financée
5	AM5.3	Aménagement d'un pôle d'accueil tourisme à la gare de Bayonne	Ville de Bayonne	CAPB, SMPB, OTC, SNCF, ABF	300 000,00 €	2021 T1	2026 T1	Action en cours et non financée
5	5.7	Modernisation de la médiathèque de la place des Gascons	Ville de Bayonne, CAPB, DRAC	CAPB, DRAC	3 600 000,00 €	2019 T4	2026 T3	Action en cours et non financée

o Actions abandonnées

Ann. prise en compte	N° Fiche action	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	lancement	livraison	Etat d'avancement ▼
1	1.5	Configuration d'un outil opérationnel adapté au centre ancien : analyse des besoins opérationnels	Ville de Bayonne ; CAPB	CAPB, Ville de Bayonne	5 000,00 €	2021 T1	2021 T2	Action abandonnée
1	AM1.4	Cycle de formation d'artisans	Ville de Bayonne	Ville de Bayonne, CMA64, CCI, CAPEB, CAPB, partenaires de l'OPAH-RU	30 000,00 €	2021 T1	2021 T3	Action abandonnée
1	1.8	Accompagnement des copropriétés de la place des Gascons	Ville de Bayonne	Anah, BdT, CAPB	140 000,00 €	2020 T2	2022 T2	Action abandonnée
1	1.9	Etudes techniques et pré-programmatiques sur le 3-5, rue Sainte-Catherine	Ville de Bayonne & EPFL	Ville de Bayonne, EPFL Pas Basque	140 000,00 €	2021 T1	2021 T2	Action abandonnée
2	AM2.5	Pouponnières commerciales, artisanales et économiques	Ville de Bayonne	Région, Office de Commerce et de l'Artisanat, CCI, CMA	300 000,00 €	2021 T2	2022 T4	Action abandonnée
5	AM5.4	Programmation et création d'une salle de quartier à Saint-Esprit	Ville de Bayonne	Associations locales	220 000,00 €	2021 T1	2021 T4	Action abandonnée

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Il s'agit de mettre en perspective l'état d'avancement du plan d'actions par rapport à la stratégie élaborée en phase d'initialisation du programme et d'apporter des éléments d'appréciation des résultats atteints par rapport aux diagnostics réalisés et aux objectifs fixés.

- *Calendrier des différents projets ;*

Le calendrier des différentes actions est présenté dans les tableaux de suivi et dans les fiches actions. Une synthèse peut en être extraite moyennant quelques approximations :

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat : le tempo est donné par les deux opérations structurantes, le PNRQAD et l'OPAH-RU. Cette dernière constitue une politique de fond des collectivités en faveur d'un habitat sain, performant et abordable. Sa contractualisation prend fin en 2026, mais les actions menées sont appelées à se prolonger au-delà de cette échéance.

Favoriser un développement économique et commercial équilibré :

Pierre angulaire des actions menées en faveur de la vitalité économique du cœur de ville, le Schéma Directeur du commerce et de l'artisanat échelonne ses actions sur la période 2021-2026. Ce schéma s'inscrit dans la continuité du schéma directeur 2016-2020 qui aura posé les bases de la politique de la Ville en matière de commerce de centre-ville.

Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Les actions s'inscrivent dans la prolongation de la mise en service du nouveau réseau de transport en commun. Elles déclinent localement les objectifs du Plan de Mobilités Pays Basque Adour 2020-2030. Une grande partie des actions a été réalisée sur la période ACV 1 qui aura permis de poser un solide socle, notamment en faveur des pratiques cyclables. Des actions complémentaires seront mise en œuvre sur la période 2024-2025.

Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager. La livraison des aménagements du Tram bus en 2019 a donné le coup d'envoi d'une grande reconquête des espaces publics à Bayonne. L'arrivée d'un service de mobilité performant a en effet permis d'envisager autrement le partage et l'appropriation de l'espace public. Le programme des espaces est conséquent. L'année 2024 doit permettre la refonte d'un document cadre pour intégrer l'ensemble des enjeux du projet de ville (transition écologique, partage de l'espace, qualité du vivre ensemble, valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager, soutien des dynamiques commerciales, gestion pacifiée des flux de déplacements ...). Les années 2024 et 2025 permettront de poursuivre les principaux aménagements programmés (abords des grands équipements en cours de restructuration).

Constituer un socle de services dans chaque ville

La livraison des grands équipements (investissements les plus significatifs : Musée Bonnat-Helleu et médiathèque centrale) sera pleine et entière à compter de l'automne 2025.

- *Objectifs au lancement du programme et leur évolution, le cas échéant*

Le détail des objectifs initiaux et des inflexions souhaitées est donné dans le tableau ci-après. Globalement, les objectifs initiaux sont confirmés, à commencer par l'objectif de maintenir en centre-ville un équilibre entre les fonctions de rayonnement et les fonctions du quotidien. Les objectifs en matière de transition écologique sont réaffirmés.

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat :

Un fort accent est souhaité sur la transition écologique et solidaire. Les modalités pratiques de cet objectif restent à définir et seront proposées au Comité de projet début 2024.

Favoriser un développement économique et commercial équilibré :

Les intentions initiales sont confirmées. L'accent sera mis sur la transition écologique en essayant d'impliquer les acteurs du commerce et de l'artisanat dans des actions concrètes.

Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Une attention particulière sera accordée aux risques de fracture sociale et économique liés à la décarbonation des mobilités.

Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Les intentions initiales sont confirmées à savoir

- Doter la ville d'une identité forte en matière d'espaces publics, en misant sur la géographie (rapport aux rivières) et l'histoire (les espaces fortifiés) : aménagement des berges, poursuite de l'aménagement de la ceinture verte des remparts.
- Poursuivre la requalification des espaces publics dans le souci d'accompagner de nouveaux usages et de favoriser le vivre-ensemble.
- Conforter la présence de la nature en ville afin d'aménager une ville plus résiliente, en prévenant notamment la création de îlots de chaleur,

- Créer les conditions d'une dynamique publique/privée qui contribue à l'amélioration du cadre de vie, de l'image et de la commercialité du centre-ville (réguler les occupations du domaine public)

Ces intentions sont au service de trois enjeux programmatiques :

- Requalifier les grands espaces au service du rayonnement et du quotidien,
- Requalifier les interstices et les petits espaces de la ville courante pour favoriser le vivre ensemble et cultiver l'esprit de quartier,
- Valoriser les espaces « itinéraires » porteurs de dynamiques commerciales.

Ces intentions initiales se voient confortées en matière de transition écologique (en particulier pour traduire la trame de fraîcheur) comme en matière d'inclusion (veiller à ce que la piétonisation généralisée de la ville ne conduise pas à exclure certains publics ou à compliquer leur quotidien).

Constituer un socle de services dans chaque ville

La livraison des grands équipements (investissements les plus significatifs : Musée Bonnat-Helleu et médiathèque centrale) sera pleine et entière à compter de l'automne 2025.

- Éléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme

Les études réalisées pendant la phase d'initialisation grâce, notamment, à l'appui en ingénierie de la Banque des Territoires ont été essentielles pour instaurer une dynamique de projet et poser les réflexions stratégiques sur de nombreux sujets (commerce et artisanat, facteurs d'attractivité, parcours de découverte ...). Cet apport en ingénierie a permis en partie qu'Action Cœur de Ville ne soit pas seulement un catalogue d'action mais bien l'expression d'un projet de ville. Cependant, la « fabrique du projet » mérite d'être renforcée.

Les opérations liées à la requalification de l'habitat, engagées antérieurement, n'ont pas été incluses dans ces réflexions d'ensemble. Certes, les opérations, telles qu'elles sont menées répondent à une nécessité et peuvent être assurément poursuivies selon leur trajectoire d'origine (résorption de l'habitat indigne et dangereux, lutte contre la précarité énergétique ...). Néanmoins l'efficacité et la cohérence des dispositifs actuels devront faire l'objet d'une attention particulière lors des démarches évaluatives. En effet, certains enjeux stratégiques ou certaines modalités d'intervention pourraient aujourd'hui être réexaminés (choix des périmètres, nature des aides publiques ...). Il est par exemple indispensable de proposer un accompagnement technique et financier adapté à l'amélioration du confort d'été des logements, à commencer par ceux situés sous combles. Il est également nécessaire d'envisager l'accompagnement d'un second cycle de restauration pour les immeubles réhabilités et mis en copropriété lors des premières OPAH. Il est plus que probable que ce parc de logement appelle aujourd'hui une remise à niveau, pour lesquels les propriétaires sont en mal de solutions techniques et financières.

La requalification de l'espace public, sujet hautement stratégique pour la vitalité du centre-ville, est engagée au cas par cas, sans s'inscrire dans une logique de programmation globale ni de document cadre de type schéma directeur. Aussi, la cohérence, la fonctionnalité et l'esthétique globales des réalisations peuvent-elles être améliorées. La mise en réseau des espaces publics, la valorisation de l'histoire des lieux, la nature des matériaux, le calepinage des sols, les options de la mise en lumière, l'intégration des dispositifs techniques, les choix de mobilier et de palettes végétales doivent trouver une expression plus cohérente.

La requalification des espaces publics doit comme tout investissement municipal se plier à la dure discipline de l'exercice budgétaire. Elle doit donc plus que jamais répondre à une logique de priorisation assumée et répondre à des intentions explicites en matière d'amélioration du quotidien des habitants, d'accompagnement des dynamiques commerciales, d'aménagement d'espaces de quiétude, de création d'espaces de rassemblement, de mise en scène de la ville ... Penser leur programmation comme un système d'espaces publics, efficacement mis en réseau, permet d'assumer des options qui ne peuvent parfois pas être conciliées en un même lieu : la végétalisation et l'évènementiel, la recherche d'espaces propices à la flânerie en hiver et des espaces de fraîcheurs pour les journées les plus chaudes, la détente au pied de chez soi et l'attractivité commerciale Quelles que soient les options programmatiques prises, les espaces publics se doivent d'être durables, désirables et inclusifs. L'implication des Bayonnais dans la transformation de leurs espaces publics doit également être améliorée.

Plus globalement, l'appui de co financements plus significatifs permettrait de confirmer et d'accélérer la réalisation de certains investissements, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'équipements publics, d'infrastructures cyclables ...

- *Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire*

L'étude menée en 2019 puis 2020 sur des facteurs d'attractivité de la ville a prouvé que les effets des politiques de requalification (habitat, espace public), de renforcement des mobilités alternatives et de redynamisation du commerce et de l'artisanat étaient perceptibles par le public, tant par les habitants que par les visiteurs, occasionnels ou réguliers.

La dynamique du commerce local conduit à un taux de vacance de locaux commerciaux en décroissance constante depuis 2016 (5,5% sur le périmètre Codata en 2022). La rotation des commerces est importante, mais les enseignes se relocalisent en général sur le périmètre à la faveur de localisation plus favorables en matière de visibilité. Les locaux les moins en vue sont rapidement repris par de jeunes enseignes. La différenciation et la diversité des enseignes restent un marqueur notable de l'identité commerciale de Bayonne.

- *Principaux effets levier identifiés*

L'engagement de longue date de Bayonne en matière de requalification de l'habitat ancien lui a permis de capitaliser sur une bonne connaissance du terrain et des situations, de nouer des relations étroites et efficaces avec les acteurs privés (syndics, investisseurs, artisans, maîtres d'œuvre agences immobilières, notaires...) et les partenaires publics. La mise en place de dispositifs tels que les avances de subventions ANAH au profit de Procvivis sont très facilitantes.

- *Projets emblématiques*

Les projets emblématiques d'ACV sont :

- le PNRAQD et l'OPAH-RU 2018-23 puis 2023-28
- le programme de requalification des espaces publics et l'opération phare du secteur de la Poterne
- La restructuration-extension de la médiathèque centrale,
- La transformation des infrastructures du stade Jean Dauger,
- la restructuration-extension du Musée Bonnat Helleu

- le programme de requalification des espaces publics et l'opération phare du secteur de la Poterne :

La Ville de Bayonne souhaite valoriser certains ouvrages de fortification des XVIème et XVIIème siècles, et plus particulièrement des fossés de l'ancien dispositif défensif à l'ouest du centre-ville. L'aménagement des espaces du rempart Lachepaillet aux abords de la Poterne a pour objectifs de créer dans la ceinture verte des fortifications un grand espace de respiration et de détente à destination de toutes les générations, tant pour les habitants que pour les visiteurs. La conception du projet a été confiée à la paysagiste Marion Vaconsin et à l'architecte du patrimoine Guillaume Clément. La requalification des accès puis des fossés du secteur Mousserolles complètera la mise en valeur de la ceinture verte.

Le programme de requalification des espaces publics vise en outre la poursuite de la valorisation des quais de Nive, des abords de la médiathèque centrale et du Musée Bonnat Helleu une fois les chantiers livrés. La trame de fraîcheur doit trouver sa pleine expression dans le cadre de ce programme.

- La restructuration-extension de la médiathèque centrale,

Etablie depuis 41 ans au pied de la cathédrale, la médiathèque centrale sera restructurée et d'agrandie. Le projet a été confié au cabinet d'architectes Deshoulières-Jeanneau. Le bâtiment historique sera réhabilité sobrement, une aile contemporaine viendra y faire contrepoint pour signifier l'entrée et affirmer le nouvel équipement dans son environnement.

- La transformation des infrastructures du stade Jean Dauger,

La création des nouvelles infrastructures du stade Jean Dauger (AB Stadium) et la création d'un centre d'entraînement pour sportives et sportifs professionnels, jeunes espoirs, handi-sportifs (AB Etxea) est envisagée comme un parc urbain ouvert sur la ville. Le projet d'équipement est l'occasion de reconfigurer les espaces publics et développer des fonctions accessibles au public en interface avec les quartiers environnants. Cet espace joue un rôle important dans la réalisation de la trame de fraîcheur (« franges jardinées » du stade).

- la restructuration-extension du Musée Bonnat Helleu

Les travaux de modernisation du Musée et d'extension sur les locaux de l'ancienne école Jacques Lafitte concourent à valoriser des collections exceptionnelles, favoriser l'accès du plus grand nombre aux beaux-arts, doter Bayonne d'une locomotive culturelle et touristique,

-

Impact du programme sur les investissements privés : hausse, ou retour ? facteurs d'explication.

Ces données seront produites lors de l'évaluation du projet.

Un détail est apporté dans le tableau qui suit.

Axe 1 : Vers une attractivité de l'habitat en centre-ville

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Orientations initiales	Rappel des indicateurs de résultats et éléments de bilan	Amorce d'évaluation et propositions d'orientations 2023-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de nouveaux ménages dans le centre-ville par le développement d'une offre diversifiée, tant locative qu'en accession, • Poursuivre l'amélioration des qualités techniques du parc de logements (habitabilité, sécurité incendie, qualités d'usages, performances thermiques, confort acoustique), dans une logique de valorisation de leurs caractéristiques patrimoniales, • Améliorer en opportunité les conditions de logements des personnes en situation de handicap (vieillesse de la population, mobilité réduite), • Proposer une offre adaptée au logement des personnes les plus fragiles (pour des raisons de précarité, de vieillissement ou de handicap), • Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat indigne, • Améliorer le confort urbain pour rendre le logement de centre-ville réellement attractif (la poursuite de cet objectif se fait à travers des actions qui répondent aux autres axes du programme : sur le commerce, l'accessibilité, la qualité des espaces publics, l'accès aux services) • Soutenir les initiatives citoyennes en faveur du vivre ensemble et de l'amélioration du cadre de vie et accompagner les habitants qui souhaitent participer à l'amélioration de leur logement. 	<p>PNRQAD</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de logements réhabilités</i> • <i>Nombre de logements accessibles</i> • <i>Performance thermique des logements livrés</i> • <i>Nombre de logements bénéficiaires en termes d'aménités et en termes de sécurisation</i> • <i>Nombre de commerces réhabilités et remembrés</i> <p>- 100 % des immeubles maîtrisés</p> <p>- 3 opérations livrées soit une intervention sur 5 immeubles permettant la réhabilitation de 27 logements dont 4 en accession sociale à la propriété en BRS</p> <p>- Production d'un local neuf et 4 locaux commerciaux dont l'activité a été maintenue en phase chantier ou qui ont fait l'objet de travaux plus ou moins importants (remembrement)</p> <p>- 2 opérations actuellement en cours dont la livraison est envisagée au 1^{er} semestre 2025. A terme, 58 logements seront livrés dont 28 en BRS (îlot 45), ainsi que 5 locaux commerciaux et 1 équipement public.</p> <p>OPAH</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de dossiers agréés,</i> • <i>Nombre de logements totalement et partiellement réhabilités, classés par types de travaux (sécurité, accessibilité, acoustique, thermique...)</i> • <i>Nombre de copropriétés bénéficiaires de l'aide au syndicat</i> • <i>Nombre de procédures coercitives engagées</i> 	<p>Pour mettre l'accent mis sur la transition écologique :</p> <p>1/ améliorer le confort d'été :</p> <p>La rénovation énergétique devra permettre d'adopter des solutions pour améliorer le confort d'été des logements, à commencer par ceux créés ou réhabilités sous combles. Cet objectif suppose un changement global de modes de faire : conception des réhabilitations (circulation de l'air et organisation des logements, choix de matériaux d'isolation denses et à bon déphasage), financement des travaux par les différents partenaires, y compris l'Anah (conditionnalité à des performances d'été),</p> <p>2/ Généraliser le recours à des matériaux bio sourcés ou géosourcés :</p> <p>L'article 181 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique souligne le rôle des matériaux biosourcés dans le bilan environnemental de l'acte de bâtir. En outre, il est avéré que pour ne pas nuire aux bâtiments de facture traditionnelle, les rénovations énergétiques ne devraient recourir qu'à certains isolants ayant des propriétés compatibles avec le comportement hygrométrique des bâtiments anciens. Ce qui est le cas – sauf exception - des matériaux biosourcés. Considérant que</p>

- *Montant des travaux et des aides publiques ventilées par types de travaux*
- *Répartition des logements réhabilités par secteurs géographiques*

(voir détail de l'évaluation menée en 2022 ci-après)

formation des artisans :

- *Nombre de formations réalisées*
- *Nombre de personnes formées*

Comment la Ville répond-elle aux besoins d'accompagnement technique pour garantir la qualité des réalisations ?

Les formations initialement prévues n'ont pas été mise en place. En remplacement, la direction de l'urbanisme propose un accompagnement « sur mesure ».

confort acoustique

- *Affaiblissement acoustique avant/après travaux*

Une première étude a été confiée au COL dans le cadre de l'îlot 45
Les données ne sont pas encore disponibles.

le choix de ces matériaux participe de la sauvegarde du patrimoine, la réglementation des secteurs patrimoniaux remarquables est logiquement amenée à évoluer.

Dans l'attente des modifications afférentes du PSMV, et considérant qu'une partie du patrimoine bâti ancien de Bayonne se situe en PSMV, il est nécessaire de faire évoluer l'accompagnement technique et financier des opérations et d'instaurer un cadre incitatif éco-conditionné.

Stationnement vélo

Pour accompagner les politiques en faveur du vélo, il est nécessaire de permettre aux habitants de disposer d'un stationnement sûr et pratique pour leurs vélos. L'accompagnement des collectivités peut utilement être déployé pour permettre aux opérateurs immobiliers de trouver et de financer des solutions.

Logement abordable

Comment intègre-t-on la régulation des locations saisonnières qui participent à mettre le marché en tension ?

Pour garantir la pertinence et la cohérence des dispositifs d'aide à la rénovation :

Il conviendra de vérifier l'état des besoins en matière de requalification du parc de logements sur d'autres secteurs de la ville qui n'ont pas été couverts par les OPAH-RU successives, en particulier le secteur XXème de Saint-Esprit ou les copropriétés situées aux abords de la place des Gascons.

L'OPAH-RU 2018-2023 a fait l'objet d'une évaluation dans le courant de l'année 2022, par le bureau d'étude URBANIS, en charge du suivi animation, puis du bureau d'étude SEGAT dans la perspective d'une nouvelle contractualisation d'OPAH-RU.

Pour mémoire, les objectifs de l'OPAH-RU 2018-2023 étaient les suivants, sur un périmètre comprenant le Grand et le Petit Bayonne ainsi que la partie la plus ancienne du quartier Saint-Esprit :

- remettre aux normes les logements locatifs ou ceux des propriétaires occupants afin d'assurer leur sécurité et leur salubrité et assurer un accompagnement social, technique et juridique adapté des occupants des logements ;
- développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- améliorer durablement les logements en aidant les propriétaires occupants très modestes et les locataires à mieux se chauffer et à diminuer les factures d'énergie ;
- permettre aux ménages âgés et/ou handicapés de mieux vivre à domicile et plus longtemps dans une logique d'adaptation du logement à son occupant
- animer, en articulation avec le protocole LHI et le CLE, le réseau d'acteurs impliqué dans le repérage et le traitement des situations des ménages en difficulté dans leur logement ;
- repérer et accompagner les copropriétés en difficulté.

Ce dispositif était doté d'un volet « copropriétés dégradées » pour répondre aux besoins de réhabilitation, restructuration et mise en sécurité incendie d'immeubles mis en copropriété au cours des dernières décennies.

L'OPAH-RU 2018-2023 a été mise en place concomitamment au dispositif HOBETU d'amélioration du bâti ancien, qui constitue une marque pour l'ensemble des actions de la Ville et de ses partenaires pour la requalification des quartiers anciens. Les missions de l'opérateur de suivi-animation de l'OPAH-RU ont été exercées au sein de la Boutique du Patrimoine et de l'Habitat, afin de conforter la visibilité du dispositif et de constituer un véritable guichet unique de l'habitat

L'évaluation conduite sur l'année 2022, a permis d'identifier les points forts ainsi que les nécessaires adaptations du dispositif :

➤ ***Concernant les propriétaires occupants :***

- des résultats très favorables, ayant conduit à la signature d'un avenant au terme des 3 premières années du dispositif, pour reconsidérer le nombre de dossiers à traiter : 50 contre 20 initialement ;
- à la fin du dispositif, 44 dossiers ont été agréés/déposés. L'engagement financier s'élève au total à 641 618€ €, dont 473 389 € pour l'ANAH, 59 168 € pour la CAPB et 109 060 € pour la Ville. 1 281 453 € de travaux ont été financés. Dans le détail :
 - *adaptation : 7 dossiers. Aide moyenne de 3 237 € sur 6 703 € TTC de travaux, soit 48 %*
 - *énergie : 29 dossiers. Aide moyenne de 12 297 € sur 26 444 € TTC de travaux, soit 47 %*

- *travaux lourds* : 8 dossiers. Aide moyenne de 30 032 € sur 58 456 € TTC de travaux, soit 51 %
- *DONT* réhabilitation complète : 5 dossiers. Aide moyenne de 41 497 € sur 89 529 € TTC de travaux, soit 46 %

- une majorité de personnes très modestes, seules, occupant des T2-T3, propriétaires récents,
 - 75% des ménages ont des revenus très modestes
 - 60 % des ménages sont composés d'une seule personne
 - 45 % sont propriétaires depuis moins de 2 ans
 - 65 % des contacts proviennent de la Boutique du Patrimoine et de l'Habitat

- les financements complémentaires et les partenariats ont participé à ce bilan positif :
 - le pré-financement apporté par Procvivis est un levier majeur pour l'engagement des travaux. 43 % des dossiers ont fait l'objet d'un pré-financement ;
 - la participation d'Action logement a permis le financement d'un dossier à hauteur de 20 000 €. Son arrêt en décembre 2021 n'a pas permis de développer ce soutien important ;
 - les subventions municipales pour la valorisation du bâti ancien ont permis de recourir à des matériaux biosourcés compatibles avec le bâti ancien et de réduire les restes à charge. 80 % des dossiers ont bénéficié de ce dispositif.

- ce bilan très positif est nuancé par une diminution des stocks sur la dernière année du dispositif. Cette tendance peut s'expliquer par :
 - la modification réglementaire intervenue en 2021 qui a élevé à 35% le seuil du gain énergétique à atteindre et a resserré les dossiers éligibles sur des projets plus globaux ;
 - l'obligation de qualification RGE sur tous les postes de travaux d'amélioration énergétique qui accroît la difficulté à trouver des entreprises compétentes pour intervenir dans le centre historique ;
 - l'augmentation du prix du foncier qui écarte de l'accession à la propriété un certain nombre de propriétaires dont les revenus répondent aux plafonds ANAH.

- **Concernant les propriétaires bailleurs :**

Données relatives aux logements agréés et aux propriétaires bailleurs:

- des résultats très favorables malgré un marché locatif libre tendu : objectif atteint à 109% (146 logements réhabilités sur un objectif de 145 ; 109 logements réhabilités conventionnés sur un objectif de 100), et correspondant à l'objectif fixé par le PLH (22 logements/an) ;

- un total de travaux générés de plus de 17 434 642 € pour un total de subventions s'élevant à plus de 3 980 066 €. Le taux de financement moyen s'élève à 23 % ;
- un gain énergétique très important atteignant 51 % ;
- une majorité de logements conventionnés dans le cadre d'opérations de réhabilitation globales d'immeubles : 47% relevant du dispositif Malraux et 34% lors de travaux conduits par des monopropriétaires souvent héritiers (absence d'emprunt). Ces derniers mobilisent ainsi les financements afin de réhabiliter des biens de tailles plus importantes (60m² en moyenne) en bénéficiant des abattements fiscaux. Seulement 19% des logements locatifs conventionnés sont isolés ;
- une large majorité de petits logements : 50% de T1, 23% de T2, 34% de T3 et seulement 3% de T4 ;
- une répartition du type de conventionnements en correspondance avec les attentes de la Ville et de la CAPB et dépassant les objectifs fixés par le PLH : 77% de logements conventionnés sociaux (59%) et très sociaux (18%) ; le PLH fixant un objectif minimum de 45% de produits type PLUS/PLAI ;
- des écarts importants de gains énergétiques : de 29% pour les logements « isolés » et de 57% pour ceux situés dans des opérations de réhabilitation complète d'immeubles intégrant des travaux d'isolation plus globaux et complets.

Données relatives aux profils des nouveaux locataires :

- une population jeune où plus de 60% des locataires ont moins de 35 ans, cette proportion correspondant aux types de logements conventionnés (T1, T2 majoritairement) ;
- une majorité de personnes seules (81%), et seulement 14% de couples et 5% de couples avec enfants ;
- une majorité de salariés (67%) et une part significative d'étudiants (19%) ;
- une majorité de résidents locaux (52% de Bayonnais, 24% du département et 10% des Landes).

Limites de l'incitatif :

- des « investisseurs » peu intéressés (hors Malraux) en raison de la concurrence du « meublé étudiant » offrant une plus grande souplesse des baux, un système fiscal plus avantageux et une location saisonnière permise ;
- une tension locative très forte notamment pour les petites surfaces qui présentent jusqu'à 5 €/m² d'écart entre les loyers libres et intermédiaires. Le conventionnement de ces petits logements s'avère d'autant moins intéressant que l'abattement fiscal relatif au déficit foncier s'avère peu important au regard du coût modéré des travaux ;
- malgré une forte pression foncière et l'augmentation significative des valeurs locatives, un stock important de logements vacants subsiste, notamment en parties arrières des immeubles. La majorité de ces immeubles fait l'objet d'une servitude de curetage et/ou d'arrêt d'impropre à l'habitation. Pour retrouver des conditions minimales d'habitabilité et remettre sur le marché ces logements vacants, les propriétaires doivent engager de lourds travaux

de restructuration. Le modèle incitatif trouve ses limites car les immeubles ont fait l'objet de successions familiales complexes ou non abouties qui bloquent les cessions/mutations ; ou sont détenus par des multi-proprétaires qui opèrent des stratégies financières de « rétention immobilière » ou qui concèdent des baux commerciaux sur leur totalité.

➤ *Concernant les copropriétés dégradées :*

- des résultats très favorables : un objectif atteint à 100 % (24 dossiers « copropriétés » déposés sur 24). Ce bilan positif s'explique, outre le fort repérage des situations et l'accompagnement soutenu des syndicats, par le lancement par l'Etat en novembre 2018 du Plan Initiative Copropriétés qui a révisé les conditions de financement de l'ANAH à l'avantage des copropriétés (ajout d'une prime complémentaire égale à l'importante participation préexistante des collectivités, suppression du plafond de travaux subventionnables et instauration du taux de 50% automatique pour les immeubles frappés de curetage). Le succès de ce volet s'est matérialisé par la signature de l'avenant en 2021 augmentant l'objectif initial de 9 à 24 immeubles à traiter. Le dispositif aura permis ainsi la réalisation de 9 curetages et la mise en sécurité face au risque incendie de 17 immeubles. Aussi, la volonté partagée de réhabiliter de manière complète les immeubles aura permis d'augmenter la lisibilité de l'action publique via la restauration soignée des façades ainsi que des cages d'escaliers.
- le levier majeur du préfinancement des travaux par Procivis Aquitaine Sud pour la prise de décisions des copropriétés ;
- un total de subvention de 11 999 407 € générant un montant de travaux de 18 289 323 € TTC;
- un gain énergétique important d'environ 33% ;
- 9 copropriétés en péril accompagnées et bénéficiant de subventions de l'ANAH.

➤ *globalement :*

- une OPAH-RU bien identifiée par les différents publics grâce au lancement au démarrage et tout au long du dispositif d'actions de communication multiples et à la création du dispositif HOBETU, marqueur des programmes de réhabilitation. De plus, le renforcement de la Boutique du Patrimoine et de l'Habitat avec l'accueil de l'opérateur a permis de créer un véritable guichet unique et d'accroître les contacts et les échanges avec la Ville. 65 % des propriétaires occupants et 50 % des bailleurs ont été identifiés par la Boutique du Patrimoine et de l'Habitat ;
- des réhabilitations réparties dans les trois quartiers anciens participant ainsi à leur requalification ;
- un effet levier pour le traitement de groupes d'immeubles. De nombreuses opérations de réhabilitation conduites par des copropriétés, opérateurs Malraux ou monopropriétaires ont permis de traiter plusieurs groupes d'immeubles et d'avoir un fort impact sur le renouvellement urbain du centre historique. Les problématiques de sécurité-incendie et d'amélioration des conditions d'habitabilité y ont été traitées via des travaux de curetage et l'instauration de servitudes de passage entre différents propriétaires.

Au total une soixante d'immeubles a été réhabilitée en totalité ;

- une coordination efficace entre les différents services de la Ville et l'opérateur. La plupart des immeubles et logements frappés d'arrêtés d'impropres ou de mise en sécurité a pu faire l'objet de financement via l'OPAH-RU dans le cadre d'opérations globales de travaux ;
- l'accompagnement et le relogement des ménages occupant des logements faisant l'objet de mesures de police sont à consolider au regard des difficultés du marché, et ce malgré la forte mobilisation des logements conventionnés permettant le maintien des populations en centre historique. Des partenariats doivent être tissés entre les différents acteurs concernés ;
- l'engagement d'Opérations de Restauration Immobilière (ORI), non effectué en complément du caractère incitatif de l'OPAH-RU, aurait pu permettre de débloquer des situations dures et complexes ou de remettre sur le marché des immeubles vacants en monopropriété.

L'évaluation de l'OPAH-RU 2018-2023 a confirmé l'intérêt majeur de reconduire le dispositif dans son périmètre actuel et en maintenant le volet « copropriétés dégradées ».

La relance de l'OPAH-RU permettra ainsi de poursuivre les actions visant la valorisation et la requalification des quartiers anciens dans l'ensemble de ses dimensions sociale, urbaine, foncière, patrimoniale, économique, énergétique, sanitaire et sécuritaire.

Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Orientations initiales	Rappel des indicateurs de résultats et éléments de bilan	Amorce d'évaluation et proposition d'orientations 2023-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la différenciation de Bayonne en matière de commerce par une politique de l'offre et par une valorisation du patrimoine urbain et culturel de la ville : <ul style="list-style-type: none"> . promouvoir et soutenir le commerce et l'artisanat du centre-ville, . attirer des enseignes locomotives et des jeunes enseignes innovantes . agir sur l'offre immobilière (veille foncière, acquisition et remembrement) et favoriser l'émergence de projets locaux, . faire des halles un pôle gourmand de référence • Conforter la chalandise locale et étendre la zone de chalandise en visant des cibles touristiques variées (clientèle côtière, clientèle urbaine). <ul style="list-style-type: none"> . satisfaire et développer la demande locale et touristique (capitaliser notamment sur la réouverture du Musée Bonnat-Helleu) • Encourager de nouvelles pratiques urbaines, les faciliter et les fidéliser. <ul style="list-style-type: none"> . faciliter l'accès et la visite du centre-ville aux usagers et clients, tous modes confondus, . valoriser, reconquérir et animer les espaces publics. • Renforcer le réseau de professionnels, commerçants et artisans, impliqués et motivés en les associant activement pour leur permettre de s'approprier les stratégies locales. 	<p>Elaboration d'un règlement à l'appui de la charte des terrasses</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain,</i> • <i>Accompagner l'activité commerciale du centre-ville</i> • <i>Préserver l'accessibilité des espaces publics et permettre un juste partage de l'espace.</i> <p>Une première « charte des terrasses » a été adoptée en 2019. Cette charte ne visait à l'origine que les occupations du domaine public accordées aux cafetiers-restaurateurs. Elle a fait l'objet d'adaptations et d'assouplissements pendant une période transitoire à la sortie du confinement COVID. Le règlement initialement prévu pour l'accompagner n'a donc pas été élaboré. Cette période d'assouplissement de la charte a donné lieu à certains débordements sur l'espace public : multiplication des supports de tous types, y compris assimilables à de la publicité, empiètements répétitifs sur les cheminements piétons ...</p> <p>Afin d'y mettre un terme et d'harmoniser les pratiques, une nouvelle version de la charte est en cours d'élaboration. Une fois adoptée, elle sera transcrite par voie réglementaire. Elle s'appliquera à l'ensemble des activités commerciales. Elle favorisera notamment la présence du végétal en ville, améliorera l'accessibilité des piétons en particulier des personnes à mobilité réduite.</p>	<p>Accent nécessaire sur la transition écologique :</p> <p>L'axe 4 du schéma directeur du commerce et de l'artisanat pose un certain nombre d'intentions en matière de transition écologique : gestion des déchets, optimisation de l'énergie, mobilités alternatives à l'auto solisme...</p> <p>La mise en œuvre de cet axe requiert un important travail d'animation et de sensibilisation de la communauté des commerçants et artisans. Des démarches conjointes sont en cours d'élaboration entre la Ville, l'ODCA, l'Office de Tourisme de Bayonne, la CCI, la CMA, Bil Ta Garbi. Les premières rencontres dédiées se dérouleront aux alentours de la Toussaint 2023.</p> <p>Fin 2022 à mi 2023, une double expérimentation sur la gestion des cartons d'emballage a été proposée par Bil Ta Garbi aux commerçants du centre-ville. Un bilan sera dressé à l'automne 2023.</p>

Etudes en faveur de l'activité commerciale et artisanale du cœur de ville

- *Conforter l'appareil commercial du centre-ville*
- *Contribuer à la diversification et à la différenciation du commerce de centre-ville*
- *Contribuer au maintien du tissu artisanal en centre-ville*

La Ville souhaitait se doter d'une réflexion programmatique sur certains secteurs : quartiers des musées, secteur de la rue Sainte-Catherine, îlots du PNRQAD sur lesquels la recherche de porteurs de projet est stratégique. Par ailleurs, la Ville souhaitait créer et organiser un nouveau rendez-vous régulier à Saint-Esprit dont la tendance « vintage » serait le fil conducteur.

Compte-tenu des dynamiques à l'œuvre, la nécessité d'une telle étude programmatique n'est plus avérée. La Ville a préféré se doter du droit de préemption commercial (délibération avril 2023).

La démarche sur le nouveau marché de Saint-Esprit a par ailleurs été menée et s'est soldée par une consultation infructueuse, faute de porteur de projet intéressé.

Conception et réaménagement d'un Pôle Gourmand aux Halles

- *Faire des halles commerciales un pôle gourmand de référence, une locomotive pour le centre-ville et une opportunité pour maintenir une offre alimentaire de proximité,*
- *Améliorer la commercialité des halles,*
- *Améliorer le confort des déambulations,*
- *Gagner en sécurité (glissance actuelle des sols) et en confort (rapport à la lumière),*

Management du numérique (responsable) :

La Ville de Bayonne et l'ODCA disposent des résultats d'une étude menée par le bureau d'études Métapolis finalisée en 2021, entièrement financé par la Banque des Territoires.

Le travail mené a permis d'identifier « le profil numérique » du tissu commercial du Cœur de Ville. Ce travail a été en partie complété par une démarche qualité proposée par l'ODCA avec l'appui technique la CCI de Bayonne à un panel d'une vingtaine de commerçants : « ma boutique en mieux ». Cette démarche, dont les résultats ont présentés en juillet 2022, donne lieu à des propositions complémentaires au numérique : formations, aides financières ... par la CCI, la CMA et l'ODCA. Les propositions seront faites à un panel élargi de commerçants et artisans intéressés.

Maintien d'une offre alimentaire abordable et de qualité sur Bayonne

La modernisation des halles centrales de Bayonne et le maintien des marchés de plein air dans les quartiers reste un objectif essentiel au service d'une alimentation saine, abordable et écologiquement responsable d'une part, au service d'une économie de producteurs locaux d'autre part.

Renforcer les propositions de marché sur le quartier Saint-Esprit. La programmation technique détaillée a été engagée à la suite de la programmation commerciale et spatiale des Halles (Etude BENERICE 2019, co financée par la Banque des Territoires). Faute de financement, cette opération n'a pour l'instant pu être inscrite au PPI de la Ville. Elle reste cependant d'une totale actualité, tant par son importance au regard du maintien d'une offre alimentaire de qualité en centre-ville que par l'effet de vitrine et de promotion des savoir-faire locaux que représentent des halles centrales.

Pouponnières commerciales, artisanales et économiques

- *Conforter le commerce et l'artisanat en centre-ville,*
- *Favoriser l'émergence de projets locaux*

Cette opération n'a pas été maintenue.

Evaluer la réalité du rayonnement du cœur de ville et de sa notoriété en tant que territoire culturel, commercial, festif, convivial, propice à la détente et aux loisirs.

- *appréhender les attentes des habitants, habitués ou visiteurs occasionnels.*
- *comprendre le jugement, justifié ou non, des personnes qui préfèrent éviter le centre-ville*

Cette étude, co financée par la Banque des Territoires, a été menée par le cabinet AID durant une phase transitoire de sortie de confinement. Elle a permis de dégager une évaluation très positive du centre historique de Bayonne, tant pour les habitants que pour les visiteurs. Elle a confirmé l'importance des attentes des uns et

Actualiser les enquêtes de terrain

L'étude menée en 2021 par AID a permis de fournir une photographie précise du Cœur de Ville à la sortie de la crise sanitaire. Son actualisation à mi-parcours d'ACV constituerait une véritable plus-value pour évaluer l'impact du projet sur la vitalité du cœur de ville.

Créer un évènement fédérateur culturel et commercial :

Bayonne peut s'enorgueillir d'un réseau actif de 12 librairies indépendantes, généralistes et spécialisées. L'ODCA, et la Ville de Bayonne y voient une opportunité pour fédérer les acteurs du commerce et de l'artisanat autour d'une action commune sur le livre et la lecture. « Bayonne en livre » verra le jour pour sa première édition en avril 2024 en lien avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour et les structures éducatives de Bayonne.

des autres en matière de requalification des espaces publics et des mobilités actives.

Mesure des flux piétons

- *Comprendre les dynamiques en jeu dans la fréquentation commerciale du centre-ville*
- *Affiner la connaissance des parcours piétons privilégiés pour mieux les aménager et les valoriser (accessibilité, signalétique ...)*

La Ville, l'ODCA, l'Office de Tourisme de Bayonne ont conclu avec la CCI une convention de mise à disposition des données de flux sur 4 secteurs du cœur de ville avec livraison de données trimestrielles. L'exploitation de ces données et leur interprétation sur les deux premiers trimestres 2023 est en cours.

Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connections

Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Orientations initiales	Rappel des indicateurs de résultats et éléments de bilan	Amorce d'évaluation et proposition d'orientations 2023-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des mobilités actives en cœur de ville • Etudier et développer des solutions alternatives à la voiture individuelle (solutions de partage notamment, en fonction du résultat de l'étude menée fin 2019-2020), • Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la ville, en prenant en compte les différentes formes de handicap. 	<p>Réalisation d'un plan de déplacements de secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mieux appréhender les modes de déplacements des habitants, actifs et visiteurs du centre-ville pour les infléchir,</i> - <i>Compléter les études disponibles en les actualisant lorsque les bases statistiques existent, et les compléter par un volet d'enquêtes sur un panel représentatif.</i> - <i>Mettre en place les conditions de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle en solo.</i> - <i>Une attention particulière sera portée sur les conditions d'accessibilité au centre-ville des personnes en situation de handicap.</i> <p>Le diagnostic et la proposition de plan d'actions ont été réalisés par le SMPB en 2021 et finalisés en 2022 avec l'appui de l'AUDAP. Les actions sont progressivement déployées, notamment à travers le plan vélo municipal.</p> <p>Etude pour la mise en place d'un service d'autopartage en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Analyse de la situation locale, proposition de montage juridique et financier pour le centre-ville.</i> - <i>Analyse de l'impact sur les besoins en stationnement et leurs incidences foncières (au regard notamment des effets induits sur le taux de motorisation des ménages et des choix au regard de « la seconde voiture »)</i> <p>L'étude prévue n'a pas été menée. En revanche, la SCIC AUPA citiz lancera prochainement à Bayonne un service d'autopartage. La Ville de Bayonne a délibéré en juillet 2023 pour devenir sociétaire de la SCIC Aupa et disposer d'un usage privilégié de deux véhicules, en vue de participer à la réussite du modèle de ce service et d'optimiser l'utilisation de la flotte.</p>	<p>Accent nécessaire sur la transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration d'un volet vélo au volet Habitat (voir axe 1 sur le développement des locaux vélos privés et/ou publics en pied d'immeubles) - Intégration d'un dispositif régulier de l'évènementiel sur le vélo (communication, organisation de stationnements sécurisés ...) - Analyse des conséquences sociales et économiques des changements en matière de mobilité : comment notamment anticiper et atténuer les fractures sociales et économiques que l'entrée en vigueur de la ZFE et le développement de l'électromobilité sont susceptibles d'engendrer ? - Mise en place d'une journée sans voiture, programmation d'animations d'accompagnement (ateliers vélos) et évaluation des impacts par enquêtes de satisfaction. - Analyse du développement du service d'autopartage, accompagnement éventuel par le biais d'expérimentations, de communication, d'évaluation selon des modalités à définir (coût, partenariats, calendrier ?)

Etude prospective sur le développement de l'électromobilité à Bayonne

- *Mieux connaître l'état des infrastructures et des flottes pour faire évoluer le dispositif global*
- *Etat des lieux et propositions pour un déploiement des infrastructures de recharge plus efficient.*
- *Mise en perspective d'autres types de mobilité et de motorisation à échéance d'une dizaine d'années.*

L'étude n'a pas été menée selon les modalités initialement prévue. Une analyse produite par la Ville de Bayonne en vue de faire évoluer les services de recharges qu'elle propose en voirie et dans ses parkings en ouvrage fait apparaître que :

les besoins des usagers estimés en 2025 s'élèvent à 224 points de recharge nécessaires à 224, indépendamment de la puissance des bornes et des différentes maîtrises d'ouvrage, alors que 80 points de recharge sont disponibles à Bayonne selon TE. 64. Le déficit est donc de 144 points de recharge selon leur estimation.

TE 64 préconise d'installer 96 points de recharge d'ici 2025 soit 48 bornes sous maîtrise d'ouvrage publique, 48 autres points de recharge devraient être mis en œuvre par des opérateurs privés (centre commerciaux, hôtels, stations services...).

Mise en place du plan vélo municipal :

- *Sécuriser, faciliter, encourager la pratique du vélo à Bayonne pour tous les publics et sur tous types de déplacement (déplacements des actifs, loisirs ...)*

Le plan de développement des mobilités actives de la ville de Bayonne a fait la part belle au vélo. Bayonne a multiplié les voies cyclables, les parcs sécurisés, les arceaux de stationnement.

La Ville a installé 4 abris vélos sécurisés, disponibles sur abonnement.

Proposition prospective et questions évaluatives : quels sont les effets/risques liés au développement de l'électromobilité ?

- A-t-on identifié des vulnérabilités sociales/économiques liées au développement de l'électromobilité en général et à la mise en place d'une ZFE en particulier (particuliers, entreprises locales, notamment producteurs locaux habitués des marchés de Bayonne ...)

Réflexions préalables à mener pour y répondre :

- Des éléments de connaissance suffisants sont-ils nécessaires pour permettre aux collectivités (Ville/SMPB) de se positionner au regard d'une action en faveur de l'électromobilité?
- Un accompagnement de la part des collectivités est-il nécessaire ? souhaitable ? envisageable ? (entreprises, particuliers ...) ?
- Convient-il de renforcer le dispositif de suivi de la flotte locale pour mieux accompagner ces évolutions ?
- Convient-il de mieux communiquer sur des mesures effectives ?

Dans la perspective de la poursuite du plan vélo municipal :

- En quoi les équipements installés répondent-ils aux besoins ?
- Que sait-on des besoins non satisfaits ?
- Y-a-t-il des modes de fonctionnement à améliorer ? (formules d'abonnement ? tarifs ? cibles bénéficiaires ?, conditions techniques ? communication ?)
- Un renforcement du dispositif ou des formules complémentaires sont-elles souhaitables ?

Animation d'une démarche de Plan de Déplacement Inter-entreprises à destination des salariés du centre-ville, en particulier des commerçants et artisans.

- *Encourager le report modal et développer les mobilités alternatives à la voiture en solo*

Une enquête a été menée par le SMPBA et l'ODCA auprès des 963 entreprises du cœur de ville (chefs d'entreprise et salariés). 360 réponses ont été obtenues. L'analyse des résultats et des suites à donner est en cours pour une restitution publique à l'automne 2023. Des accompagnements idoines seront proposés aux intéressés.

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Orientations initiales	Rappel des indicateurs de résultats et éléments de bilan	Amorce d'évaluation et proposition d'orientations 2023-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Doter la ville d'une identité forte en matière d'espaces publics, en misant sur la géographie (rapport aux rivières) et l'histoire (les espaces fortifiés) : aménagement des berges, poursuite de l'aménagement de la ceinture verte des remparts. • Poursuivre la requalification des espaces publics dans le souci d'accompagner de nouveaux usages et de favoriser le vivre-ensemble. • Conforter la présence de la nature en ville afin d'aménager une ville plus résiliente, en prévenant notamment la création de îlots de chaleur. • Créer les conditions d'une dynamique publique/privée qui contribue à l'amélioration du cadre de vie, de l'image et de la commercialité du centre-ville. • Poursuivre les actions visant la valorisation du bâti et la conservation des singularités de l'habitat ancien, • Mettre en place des parcours de découverte de la ville adaptés à tous les publics et au service de toutes formes de patrimoine (patrimoine urbain, naturel et paysager, patrimoine immatériel, gastronomie, savoir-faire) 	<p>Programme de requalification des espaces publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Reconquérir les grands espaces,</i> • <i>Requalifier les espaces de proximité</i> • <i>Accompagner les dynamiques commerciales et touristiques,</i> • <i>Rendre la ville plus résiliente,</i> • <i>Répondre aux besoins de nature en ville des citoyens</i> <p>De nombreux espaces publics avaient été identifiés pour faire l'objet d'une requalification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'esplanade Roland Barthes - Les Berges d'Adour (quai Pedros) - Le Carreau des Halles (ph. 2) - La rue Thiers - Les abords du Musée Bonnat Helleu - La Place Pasteur - L'Echauguette - Le Parvis médiathèque - La Place des Gascons - Le Quai Jaureguiberry - Le secteur des remparts Lachepaillet <p>Le programme est en cours de déploiement. La valorisation des remparts Lachepaillet a permis en mettre l'accent sur un autre secteur enjeu de la ceinture verte des remparts : le secteur de Mousserolles, promis à un bel avenir de nouveau parc urbain.</p> <p>Plan de gestion des remparts :</p> <p>la Ville doit se doter d'une vision globale des besoins en matière de travaux priorités sur l'ensemble du linéaire afin d'optimiser/améliorer les modes de gestion des ouvrages fortifiés et des espaces attenants.</p>	<p>Accent nécessaire sur la transition écologique :</p> <p>Les conclusions de la démarche de trame de fraîcheur doivent être intégrées au nouveau schéma directeur et au programme des espaces publics tant sur la nature des espaces repérés comme « mailles » ou « accroches » de la trame que sur les modes de faire (modes de plantation, choix des essences, qualités de confort, d'accessibilité et d'usage prioritaires sur la seule valeur ornementale des aménagements.</p> <p>La démarche de Plan de gestion des remparts doit être relancée et assortie d'un volet biodiversité,</p>

	<p>Nouveaux franchissements piétons-remparts Création d'un ou de deux itinéraires dédiés aux mobilités actives entre la ville intra muros et les faubourgs</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Améliorer, raccourcir et faciliter les liaisons piétonnes et cyclistes,</i>• <i>Mettre en valeur certaines sections des fortifications par trop éloignées du centre-ville,</i>• <i>Rechercher et faciliter les synergies entre le centre-ville et certains équipements publics (le stade, le skate parc ...)</i> <p>Des réflexions sont menées sur la liaison du stade avec le centre-ville. Les points d'achoppement de ces réflexions sont d'une part le manque de ressources financières de la collectivité, d'autre part le degré d'exigence requis par la qualité du site. Pour être satisfaisantes au regard des enjeux de préservation d'un site exceptionnel, la Ville doit étudier de nouvelles solutions.</p> <p>Parcours de découverte</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Faciliter les accès au centre-ville et les itinérances au sein du centre-ville,</i>• <i>Valoriser la ville des courtes distances,</i>• <i>Valoriser les atouts culturels, patrimoniaux, touristiques et commerciaux de la ville,</i>• <i>Actualiser et moderniser l'image de la ville,</i>• <i>Améliorer la prise en compte des handicaps dans le jalonnement de la ville</i> <p>Le volet signalétique urbaine est en cours de déploiement. Une première étape conséquente sera installée en septembre 2023. La réflexion sur le volet numérique est toujours en cours.</p>	
--	---	--

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Constituer un socle de services dans chaque ville

Orientations initiales	Rappel des indicateurs de résultats et éléments de bilan	Amorce d'évaluation et proposition d'orientations 2023-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître et promouvoir le rôle de la culture au cœur du développement urbain, • Défendre la culture en héritage et la culture en partage pour la cohésion de la cité et le vivre ensemble, • Encourager la créativité et renforcer la place de la culture au service de l'attractivité et du rayonnement de la ville, en s'appuyant notamment sur de grands équipements : le Musée Bonnat-Helleu, la médiathèque et l'Atalante. • Mettre en œuvre le schéma directeur des sports, 	<p>Extension-restructuration de la médiathèque centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Moderniser et accroître l'offre culturelle du centre-ville,</i> • <i>Créer une agora culturelle en cœur de ville.</i> <p>Les travaux sont en cours.</p> <p>Mise en œuvre de parcours sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Encourager et faciliter la pratique sportive</i> <p>Aménagement d'un pôle d'accueil tourisme et mobilité à la gare de Bayonne</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Faciliter l'accueil et l'orientation des visiteurs depuis la gare</i> • <i>Valoriser les ressources patrimoniales et touristiques de Bayonne depuis l'un de ses principaux points d'entrée,</i> • <i>Valoriser les mobilités alternatives</i> <p>La conception des locaux est en cours. Le mode de fonctionnement n'est pas encore parfaitement établi.</p> <p>Programmation et création d'une salle de quartier à Saint-Esprit</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Permettre le déploiement des activités de quartier (associatives, éducatives, festives, culturelles ...)</i> • <i>Améliorer le vivre ensemble dans le quartier,</i> <p>Le projet est différé sine die.</p> <p>Modernisation de la médiathèque de la place des Gascons</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Moderniser le service de lecture publique,</i> • <i>Contribuer à une image positive du secteur,</i> • <i>Développer des synergies avec le pôle ESS</i> 	<p>Suite étude BDT sur grands équipements</p>

Restructuration du groupe scolaire de la Citadelle

- *Renforcer la visibilité et le rôle du groupe scolaire au sein du quartier*

Le projet est à l'étude dans le cadre de l'opération globale de démolition-reconstruction.

Rénovation extension du Musée Bonnat Helleu

- *Valoriser des collections exceptionnelles,*
- *Créer une locomotive culturelle et touristique,*
- *Favoriser l'accès du plus grand nombre aux beaux arts*

Les travaux sont en cours pour une livraison prévue mi 2025.

Restauration de la casemate de Mousserolles et du Pavillon Y

- *Développer l'attractivité culturelle, et économique du territoire*
- *Soutenir les professionnels de la filière musique actuelle*
- *Soutenir le milieu associatif*
- *Valoriser le patrimoine (requalification du bâti et usage).*

La casemate a été restaurée, livrée et a repris les activités liées aux musiques actuelles. Le Pavillon Y fera l'objet de mesures conservatoires : sécurisation de l'édifice de même et mise en conformité réglementaire de l'établissement (sécurité incendie et accessibilité)

Aménagement du stade Jean Dauger

- *Faire de cette enceinte sportive une référence en termes d'infrastructures professionnelles et amateurs,*
- *Améliorer l'attractivité du stade Jean Dauger*
- *Améliorer la qualité des espaces publics et ouvrir ce parc urbain sur la Ville*
- *Proposer un équipement culturel novateur*

Travaux en cours. Le projet de requalification des abords du stade devra permettre de finaliser l'intégration de ce grand équipement dans la ville. Il constituera une maille importante de la trame de fraîcheur urbaine.

--	--	--

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Le modèle de fiche action est à retrouver en annexe du guide pratique du programme ACV.

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Titre du projet	OPAH-RU 2023-28
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	01/09/2023
Description générale	OPAH-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre accessible de logements locatifs privés - Améliorer les conditions d'habitabilité, de salubrité et de sécurité des logements pour la restructuration d'immeubles - Amélioration énergétique des logements - Accompagner les personnes en situation de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Anah, Ville de Bayonne, Communauté d'Agglomération Pays Basque (délégué des aides Anah et compétence Habitat), Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, CAF 64, Procivis Aquitaine Sud, Fondation Abbé Pierre, Urbanis (suivi-animation), Action Logement selon analyse des dossiers au titre de sa directive ACV ou de ses autres directives aides et services.
Coût total	15 522 491 €
Financements prévisionnels	Anah : 11 842 656 € Ville : 1 971 413 €

	CAPB : 1 708 422 € AL, Procivis, Banque des Territoires, Fondation Abbé Pierre, CAF
Date de lancement	Septembre 2023
Date de livraison	Septembre 2028
Indicateurs d'avancement	Nombre de contacts Nombre de logements visités, diagnostiqués Ratio de transformation des contacts en réalisations Communication et information du public : impact des actions de communication, réunions, mailings, boîtage...
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">- Mesure des effets sur le bâti dégradé ou indigne et sur la précarité énergétique- Mesure des effets sur l'efficacité énergétique du parc de logement- Mesure des effets sur l'immobilier, notamment nombre de logements conventionnés remis sur le marché, évolution de la part de logement à loyer maîtrisé au regard du parc de logement de la commune,- Nombre de logements rendus accessibles aux PMR et nombre de logements adaptés au vieillissement,- Effets démographiques et sociaux

Titre du projet	Restructuration des îlots du PNRQAD
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	Opérations de requalification des îlots prioritaires n°12, 14, 15, 38 et 45 du PNRQAD : participation au financement du déficit foncier des opérations en acquisition-amélioration (LLS et/ou accession sociale en étages, commerces en rez-de-chaussée) et d'un aménagement de proximité (cœur d'îlot 45).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> . Améliorer le cadre de vie, . Résorber de l'habitat indigne et insalubre, . Sécuriser les logements face au risque incendie . Produire des logements à loyers et prix d'acquisition maîtrisés, . Produire des logements et commerces diversifiés . Améliorer les performances thermiques, acoustiques et environnementales, . Améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des logements . Remembrer certaines cellules commerciales
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, CAPB, Action Logement, CDC, HSA, le COL, Domofrance
Coût total	<p>13 991 363 € (?)</p> <p>Subventions en faveur du déficit foncier : 8 669 039 € HT (Avenant n°3 PNRQAD)</p> <p>Subvention en faveur du traitement du cœur d'îlot 45 : 375 000 € HT</p> <p>Contribution d'Action Logement aux travaux de réhabilitation au titre d'ACV (subventions et prêts) : 5 097 324 €</p>
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Anru, Communauté d'Agglomération Pays Basque (crédits d'Etat délégués et compétence Habitat), Anah, Département 64, Action logement, Habitat Sud Atlantic, Le Col, Domofrance, Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, EPFL Pays Basque, Procivis Aquitaine Sud.
Date de lancement	Juin 2011
Date de livraison	Juin 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • - Nombre de logements réhabilités, • - Nombre de logements accessibles, • - Performance thermique des logements livrés, • - Nombre de logements bénéficiaires en termes d'aménité et en termes de sécurisation, • - Nombre de commerces réhabilités et remembrés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités • Nombre de logements accessibles • Performance thermique des logements livrés • Nombre de logements bénéficiaires en termes d'aménités et en termes de sécurisation

Titre du projet	Conseil confort acoustique
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Mission de conseil en matière de confort acoustique : choix d'un panel représentatif de 3 immeubles à rénover, analyse des situations d'origine avec campagne de mesures avant travaux, réalisation des préconisations, définition des points de vigilance et accompagnement à la qualité de mise en œuvre en cours de chantier, mesures après travaux, conclusions, et dissémination des résultats (documents pédagogiques et atelier de formation des intervenants locaux)
Objectifs	Améliorer durablement la qualité acoustique des logements, vis-à-vis de tous types de bruits, internes et externes Favoriser la diffusion de bonnes pratiques de rénovation
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, opérateurs PNRQAD
Coût total	20 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne
Date de lancement	Décembre 2020
Date de livraison	Décembre 2024
Indicateurs d'avancement	Lancement des cas d'étude et production de résultats intermédiaires lors de points d'étape (phase de conception, phases de chantier, livraison des chantiers)
Indicateurs de résultat	Affaiblissement acoustique avant/après travaux sur un panel représentatif

Titre du projet	Expertise sur le renforcement de la qualité technique des opérations
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration – vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Etude sur la base de cas pratiques des conditions techniques, réglementaires et financières pour renforcer la qualité technique des opérations : confort d'été, bilan environnemental (cycle de vie), confort acoustique, qualité de l'air intérieur.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des réhabilitations des logements (gains sur la préservation du patrimoine, la performance thermique, le confort acoustique, la pérennité des travaux), - améliorer la performance environnementale par la limitation de l'impact des rénovations, - permettre un meilleur suivi des chantiers de rénovation par les maîtres d'œuvre, - maintenir d'un tissu artisanal qualifié
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, CAPB, Anah, Action Logement, CMA64, CCI, CAPEB, ensemble des partenaires de l'OPAH-RU, CAUE64, autres partenaires à définir.
Coût total	15 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne
Date de lancement	Décembre 2023
Date de livraison	Septembre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - validation des études de cas, et de leurs cibles détaillées (nature des gains qualitatifs attendus), - validation d'un calendrier de réalisation détaillé avec points d'étapes - lancement de la mission et avancement par étapes
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des conclusions, et des suites à donner (formations, adaptations des financements, évolutions du cadre réglementaire ...) - Modifications des règlements d'intervention, y compris financement de la maîtrise d'œuvre, - Adaptation du PSMV - Formations des acteurs de la rénovation énergétique - Plan de communication/ sensibilisation du grand public

Titre du projet	Nouvelle Charte d'occupation du domaine public
Type de projet	Etude et action
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Elaboration d'une nouvelle Charte d'occupation du domaine public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain, - Accompagner l'activité commerciale du centre-ville - Préserver l'accessibilité des espaces publics et permettre un juste partage de l'espace.
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, ODCA,
Coût total	10 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne
Date de lancement	2023
Date de livraison	Fin 2023
Indicateurs d'avancement	Adoption de la charte et traduction réglementaire
Indicateurs de résultat	A définir

Titre du projet	Réaménagement des halles centrales
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Modernisation du bâtiment des halles centrales : réorganisation des étals de vente, des réserves et de locaux techniques, amélioration des circulations intérieures, des ouvertures et de l'éclairage naturel, reprise des sols, création de locaux destinés à accueillir des animations/petits évènements à l'étage.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en cœur de ville une offre alimentaire abordable et de qualité, et faire des halles commerciales un pôle gourmand de référence, une locomotive pour le centre-ville et une opportunité pour maintenir une offre alimentaire de proximité, - Améliorer la commercialité des halles, - Améliorer le confort des déambulations, - Gagner en sécurité (glissance actuelle des sols) et en confort (rapport à la lumière),
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, ODCA, Banque des territoires
Coût total	1 000 000 € TTC, en attente de plan de financement
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Banque des Territoires
Date de lancement	Avril 2021
Date de livraison	A définir
Indicateurs d'avancement	Validation ADP, lancement PRO, livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la fréquentation des halles, du marché extérieur central et du marché de Saint-Esprit - Evolution du nombre de commerçants par catégorie et par saison sur les différents segments des marchés (intérieurs, extérieurs, réguliers, exceptionnels ...)

Titre du projet	Mesure des flux piétonniers
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Mise en place d'outils de mesure de fréquentation du cœur de ville.
Objectifs	- Comprendre les dynamiques en jeu dans la fréquentation commerciale du centre-ville - Affiner la connaissance des parcours piétons privilégiés pour mieux les aménager et les valoriser (accessibilité, signalétique...)
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	ODCA, CCI, SMPB,
Coût total	6000 € TTC /an
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, SMPB (à l'étude), CDC (forfait)
Date de lancement	Février 2023
Date de livraison	En continu
Indicateurs d'avancement	Production de tableaux de bord
Indicateurs de résultat	Analyse et interprétation des résultats

Titre du projet	Autopartage
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Participation à la mise en place du service d'autopartage AUPA Citiz.
Objectifs	Participation à la mise en service de la première flotte d'auto partage à Bayonne et analyse d'impact (au regard notamment des effets induits sur le taux de motorisation des ménages et des choix au regard de « la seconde voiture »)
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne,
Coût total	17 000 € TTC, estimation établie selon parts sociales dans la SCI et utilisation mensuelle de septembre 2023 à décembre 2026
Financements prévisionnels	
Date de lancement	septembre 23
Date de livraison	En continu
Indicateurs d'avancement	A définir
Indicateurs de résultat	A définir

Titre du projet	Mise en place du plan vélo
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Déploiement de nouveaux équipements, aménagements de nouveaux itinéraires sécurisés, mise en place d'un jalonnement.
Objectifs	Sécuriser, faciliter, encourager la pratique du vélo à Bayonne pour tous les publics et sur tous types de déplacements (déplacements des actifs, loisirs...)
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, SMPB
Coût total	6 000 000 € TTC dont phase 1 : 2 200 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Etat (à instruire dans le cadre de l'AAP 2020)
Date de lancement	Mars 2019
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	- Adoption du plan d'actions, - Mise en œuvre des actions
Indicateurs de résultat	Indicateurs qualitatifs et quantitatifs à préciser dans le dispositif d'évaluation

Titre du projet	Plan de mobilité inter entreprises
Type de projet	Etude Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Animation d'une démarche de Plan de Déplacement Inter-entreprises à destination des salariés du centre-ville, en particulier des commerçants et artisans
Objectifs	Encourager le report modal et développer les mobilités alternatives à la voiture en solo
Maitre d'ouvrage	ODCA
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, SMPB
Coût total	Internalisé au SMPB
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Mars 2022
Date de livraison	En continu
Indicateurs d'avancement	- Adoption du plan d'actions, - Mise en œuvre des actions
Indicateurs de résultat	Indicateurs qualitatifs et quantitatifs à préciser dans le dispositif d'évaluation du plan vélo

Titre du projet	Organisation des journées mensuelles sans voiture
Type de projet	Etude Action
Axe de rattachement	Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Organisation des dimanches sans voiture selon un périmètre restant à établir en fonction des attendus et des possibilités d'animation des lieux libérés
Objectifs	Valoriser les modes alternatives, Permettre la réappropriation de grands espaces pour valoriser le cadre de vie et permettre le déploiement de certaines activités ludiques en cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Bayonne, SMPB
Coût total	10 000 € TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Novembre 2023
Date de livraison	En continu
Indicateurs d'avancement	- Adoption du périmètre et du programme d'activités à valoriser,
Indicateurs de résultat	Retour d'expérience par enquête auprès des différents publics

Titre du projet	Programme d'aménagement des espaces publics de l'hypercentre
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Plan général et concerté d'aménagement des espaces publics du cœur de ville. Les opérations de requalification viseront à mettre les transitions écologiques et solidaires, les évolutions démographiques, la valorisation de l'histoire urbaine de Bayonne et un meilleur partage de l'espace au cœur des choix l'aménagement.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir les grands espaces, et requalifier les espaces de proximité en améliorant le confort d'usage des espaces publics, en permettant une meilleure accessibilité, une meilleure lisibilité et un juste partage de l'espace. - Rendre la ville plus résiliente et transcrire la trame de fraîcheur urbaine : favoriser la perméabilité des sols, augmenter la canopée urbaine, favoriser une diversité des essences, anticiper sur la plantation d'espèces plus adaptées aux conditions futures, généraliser de nouveaux modes de plantation, favoriser les cheminements des piétons et des cyclistes, répondre aux besoins de nature en ville des citoyens et favoriser le maintien, voire le renforcement de la biodiversité - Accompagner les dynamiques commerciales et touristiques,
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	DRAC, ETAT
Coût total	7 106 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Etat (FSIL) à solliciter
ancementDate de lancement	de Septembre 2020
Date de livraison	Décembre 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un schéma directeur actualisé - Conception des espaces - Début des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Livraison des espaces - Autres indicateurs qualitatifs à définir

Titre du projet	Plan de gestion des remparts
Type de projet	Etude action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Programmation priorisée et réalisation des travaux nécessaires à la sécurisation, la restauration et la mise en valeur des ouvrages fortifiés des Petit et Grand Bayonne
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et analyser d'éventuelles pathologies - Programmer les travaux nécessaires en fonction de leur degré de priorité - Prendre en compte les enjeux de biodiversité lors des interventions par l'intégration d'un volet biodiversité, notamment alimenté par 'Atlas de la biodiversité communal - Réaliser les travaux afférents
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	DRAC, ABF, OFB
Coût total	2 000 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, DRAC (à l'étude)
Date de lancement	Avril 2020
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la mission d'analyse pour réalisation du plan de gestion - Programmation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaires traités (sécurisés, restaurés, mis en valeur) - Espaces ouverts à la fréquentation du public

Titre du projet	Réaménagement des abords du nouveau pôle médical Ste Croix
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Reconfiguration et réaménagement des espaces publics aux abords du nouveau pôle médical Ste Croix
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la bonne gestion des flux de tous types, en particulier vers la place des gascons, - Conforter la place de la nature en ville - Participer à la bonne intégration du nouveau bâtiment et de son stationnement dans l'environnement
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Banque des Territoires, Office de Tourisme de Bayonne, CAPB
Coût total	100 000 € TTC Etudes, travaux préparatoires, dévoiements de réseaux.
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Septembre 2023 (conception)
Date de livraison	Décembre 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - validation du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - livraison de l'espace

Titre du projet	Parcours de découverte
Type de projet	Etude - Action
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Etude de parcours, création et déploiement d'une nouvelle signalétique de découverte de la Ville, élaboration des contenus, conception graphique et déploiement physique, au regard : <ul style="list-style-type: none"> - d'une volonté de valoriser la « ville des courtes distances », et de prendre en compte de nouvelles possibilités de déplacements (redéploiement des navettes et du réseau de bus notamment), - de l'actualisation des choix narratifs de la mission Ville d'art et d'histoire, - des choix de requalification des espaces publics et de leurs partis pris esthétiques, - des choix de parcours définis dans le cadre de l'étude coordonnée entre mise en valeur du patrimoine, développement touristique et développement commercial - d'une meilleure prise en compte des handicaps dans le jalonnement de la ville, - des conditions d'accès au centre-ville depuis les différentes entrées de la ville (autoroutes, gare, aéroport, entrées principales depuis les communes limitrophes) (nota : un déploiement numérique est prévu à l'action AM 38)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les accès au centre-ville et les itinérances au sein du centre-ville, - Valoriser la ville des courtes distances, - Valoriser les atouts culturels, patrimoniaux, touristiques et commerciaux de la ville, - Actualiser et moderniser l'image de la ville, - Améliorer la prise en compte des handicaps dans le jalonnement de la ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Mission Patrimoine, Direction de l'urbanisme, Direction des Espaces Publics, Office de Tourisme, Office de Commerce, ABF, Associations locales
Coût total	492 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Région, Banque des Territoires
Date de lancement	Octobre 2018
Date de livraison	Juin 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des thèmes - Choix des parcours - Choix des supports - Déploiement physique et numérique des parcours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des supports - Retour d'expérience auprès du public et des professionnels

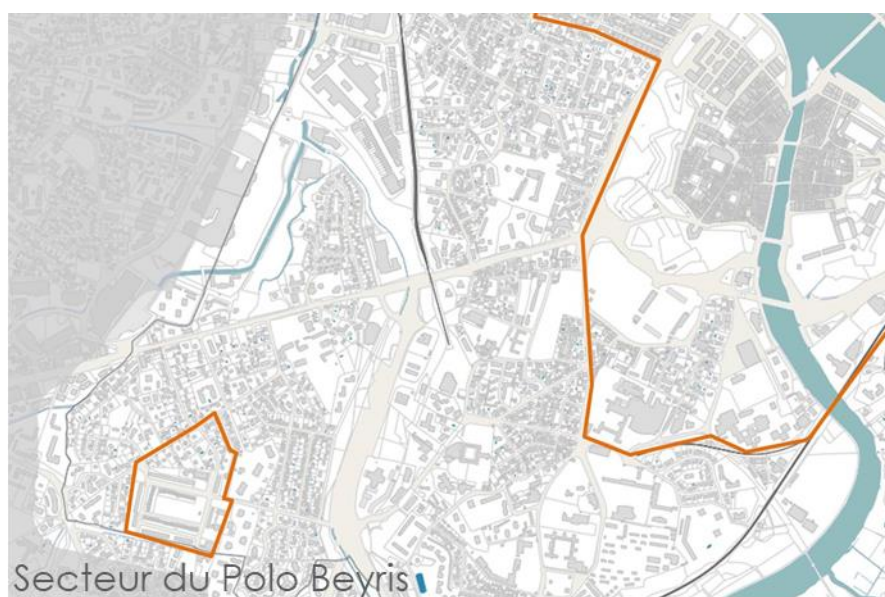
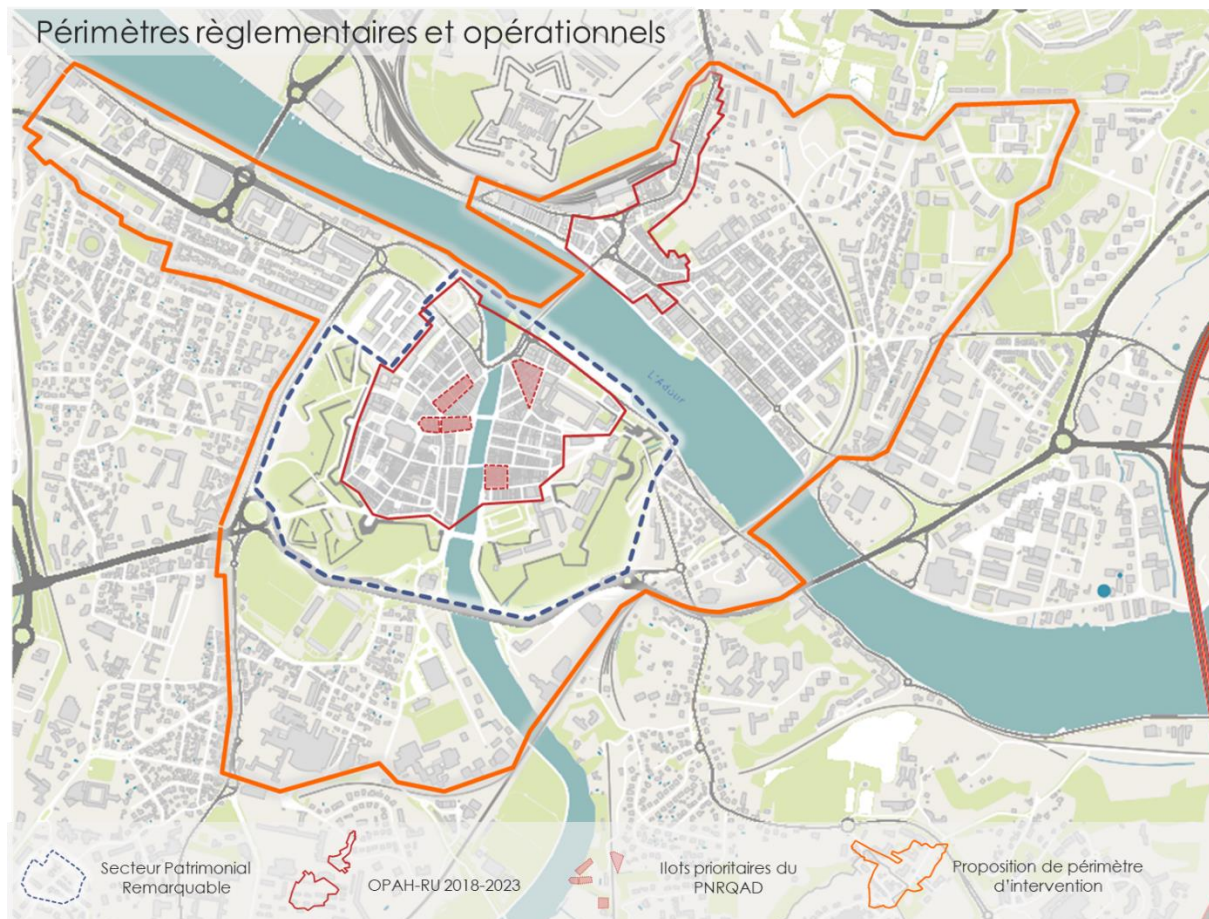
Titre du projet	Restructuration du groupe scolaire de la Citadelle
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 – Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	Regroupement sur un site unique de l'école élémentaire et de l'école maternelle en lien avec le projet global de requalification urbaine du secteur
Objectifs	Renforcer la visibilité et le rôle du groupe scolaire au sein du quartier
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	Ville de Baupenne, HSA ; CAPB, ANRU
Coût total	5 800 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, Etat FSIL à solliciter)
Date de lancement	Mai 2020
Date de livraison	Décembre 2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes des études de conception - Concertation avec les habitants et la communauté éducative - Programmation des travaux - Réalisation du chantier
Indicateurs de résultat	Livraison des locaux neufs

Titre du projet	Casemate de Mousserolles et pavillon Y
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	La casemate de Mousserolles a été restaurée pour continuer à accueillir un pôle musiques actuelles où de nombreux musiciens amateurs souhaitent pouvoir continuer à se perfectionner et se produire. Le pavillon Y, ancien corps de garde qui participe du même bastion, sera conforté en sécurité dans l'attente d'une restauration plus globale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité culturelle et économique du territoire - Soutenir les professionnels de la filière musique actuelle - Soutenir le milieu associatif - Valoriser le patrimoine (requalification du bâti et usage).
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	2 700 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville de Bayonne, DRAC
Date de lancement	
Date de livraison	Casemate livrée fin 2022 A définir pour le pavillon Y
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un programme de travaux - Livraison des tranches fonctionnelles
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et fréquence des activités proposées dans les lieux - Evolution du nombre d'adhérents admis

Titre du projet	Observatoire des publics
Type de projet	Etude Action
Axe de rattachement	Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Pour valoriser les investissements consentis sur les deux équipements phares que sont le Musée Bonnat Helleu et le stade Jean Dauter et les mettre en réseau avec le reste de l'offre locale, il est nécessaire d'affiner une politique des publics. Il est pour cela nécessaire de mieux les connaître.</p> <p>Réalisée en 2021 et 2022 grâce à l'appui en ingénierie de la Banque des Territoires, une étude prospective sur l'attractivité du cœur de ville (bureaux d'études Ville ouverte et Le Troisième pôle) a conclu à la nécessité de mettre en place un observatoire des publics mutualisé entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'évènementiel.</p> <p>En effet, « <i>les données qualitatives et quantitatives concernant les publics de la culture et du tourisme à Bayonne manquent (profils, usages, attentes, circuits, besoins, satisfactions...).</i> Après plus de dix ans de fermeture, le Musée Bonnat-Helleu ne dispose que de peu de données. » Les autres structures présentes sur le territoire ne sont pas particulièrement mieux dotées en analyses de fréquentation, si ce n'est l'Office de Tourisme qui dispose d'un historique de données exploitées à différentes échelles du territoire (département notamment) et le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne qui enregistre des données de fréquentation, notamment via les réservations en ligne. Globalement, néanmoins, la structuration, l'exploitation, la mise en partage des données existantes méritent d'être améliorées.</p>
Objectifs	<p>L'Observatoire des publics aura pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux connaître les publics déjà là (profils sociologiques, pratiques, satisfaction/aspirations), • identifier les publics méconnus, perdus ou inconnus (notamment pour le MBHB), • mesurer la connaissance et les représentations que les publics ont de l'offre culturelle/patrimoniale locale. <p>Cet observatoire aura vocation à réunir des représentants de la culture, du sport, du tourisme, de l'évènementiel, de l'attractivité, ainsi que d'autres pourvoyeurs/bénéficiaires de la donnée à l'échelle du territoire du BAB pour partager leurs données et mutualiser certaines actions.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Bayonne (MBH)
Partenaires locaux	Banque des Territoires, Office de Tourisme de Bayonne, CAPB
Coût total	30 000 € TTC

Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	Septembre 2023
Date de livraison	Décembre 2024
Indicateurs d'avancement	- validation d'une méthode partenariale
Indicateurs de résultat	- mis en place des outils de mesure et de partage des données entre acteurs de la culture et du tourisme

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention



Pour le secteur du centre-ville :

Rue de l'Abesque	1 - 3 - 5
Rue de l'Adour	1 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11bis - 11 - 11ter - 12 - 13 - 14bis - 14 - 15 - 16 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 25 - 27 - 28 - 30 - 32 - 34 - 36 - 38 - 42
Rue Albert 1er	4 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 18 - 19 - 21 - 22 - 23
Boulevard Alsace-Lorraine	1 - 2 - 3 - 4 - 4bis - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14bis - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24bis - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 45 - 46 - 47 - 49 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 63 - 64bis - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70bis - 70 - 71 - 72 - 74 - 76 - 78 - 80 - 82 - 86
Boulevard Jean d'Amou	2 - 4 - 5 - 6 - 6bis - 7 - 8 - 9bis - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21bis - 21 - 22 - 23 - 24 - 25bis - 25 - 26 - 27bis - 27bis - 27 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 31bis - 32 - 33bis - 33 - 35 - 36bis - 36 - 37 - 39 - 40
Avenue de l'Aquitaine	29 - 31 - 33
Impasse d'Arans	2 - 3 - 4 - 5
Chemin d'Arans	2 - 3 - 4 - 7 - 9 - 12 - 14 - 16 - 19 - 20 - 21 - 22bis - 24 - 25 - 28 - 29 - 30
Rue Argenterie	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 18 - 20
Rue Daniel Argote	2 - 4 - 5 - 6 - 8 - 9 - 10bis - 10 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34bis - 35 - 36bis - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 54 - 54 - 55 - 57bis - 57 - 58 - 59 - 60
Place de l'Arsenal	1
Rue des Augustins	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 12 - 14 - 18 - 20 - 22 - 24 - 26 - 36 - 38
Boulevard du BAB	2 - 3 - 4 - 6 - 12 - 14 - 16 - 18 - 22 - 26 - 34 - 42 - 46 - 48
Esplanade Balain	4 - 6
Rue Balangué	1 - 2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 14 - 16
Rue Jules Balasque	15 - 19 - 21
Rue de Balichon	2 - 5 - 6 - 9 - 10 - 11 - 13 - 15
Impasse Paul Barroilhet	4 - 5 - 6 - 8
Place des Basques	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24 - 25 - 26 - 30 - 32 - 34 - 38
Rue des Basques	1 - 2bis - 2ter - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52
Rue Frédéric Bastiat	2 - 3 - 6 - 9 - 10 - 11 - 12 - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29
Rue du Bastion Royal	1
Rue du Bastion Sainte-Claire	1
Avenue du Béarn	1 - 4
Rue de Belfort	2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16 - 17
Quai Amiral Bergeret	2bis - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 11 - 14 - 15 - 21 - 23 - 24 - 27 - 28 - 29 - 31 - 32 - 33 - 36 - 37 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46
Impasse Bergeret	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 18 - 19 - 21
Rue Georges Bergès	2 - 10
Rue Bernadou	1 - 3 - 5 - 7
Rue Bernède	1 - 3 - 4 - 5

Place Paul Bert	15 - 17 - 19 - 21
Rue Émile Betsellère	1 - 2 - 5 - 6 - 8 - 9
Place Émile Boeswillwald	1 - 2
Avenue Commandant William Boissel	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 12 - 15
Avenue Léon Bonnat	1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10
Allées Boufflers	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8
Rue André Bouillar	3
Rue Général Bourbaki	3 - 6bis - 6 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 22bis - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 35
Rue Bourgneuf	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 38 - 40 - 42 - 48 - 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 71 - 72 - 73 - 77 - 79
Allée de la Brasserie	1 - 3 - 4bis - 4 - 6 - 8 - 10
Rue Aristide Briand	3bis - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 9 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 26 - 30 - 32 - 34 - 36 - 38
Rue de la Cabotte	5
Passage des Cacolets	2
Rue du Canal	3 - 5
Allée de Caradoc	1 - 3 - 5
Rue des Carmes	1 - 2 - 3 - 4 - 5
Rue de la Caserne des Douanes	2 - 5
Rue Cassaigne	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15
Place Manuel Castiella	1
Square du Cèdre	1 - 3 - 5 - 7
Quai Augustin Chaho	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24
Rue des Champs	3 - 4 - 7 - 9 - 11 - 13
Rue Charcutière	1 - 2 - 3 - 4
Place du Château Vieux	1 - 2 - 3 - 4
Rue des Chênes	1 - 3 - 9 - 11
Place des 5 Cantons	1
Rue Docteur Lucien Compagnon	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11
Rue des Cordeliers	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 25bis - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 37 - 38 - 39 - 41 - 43 - 45 - 47
Allée des Cordiers	2 - 2bis - 4 - 5 - 6 - 7
Quai des Corsaires	37 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54 - 56 - 58 - 60 - 62 - 64
Rue de Coursic	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12
Rue du Couvent	1 - 4 - 5
Rue René Cuzacq	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 11 - 13bis - 13 - 13ter - 15 - 17 - 17bis
Rue Chanoine Daranatz	1 - 2 - 3 - 4
Rue Ulysse Darracq	1 - 3 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 19
Avenue Louise Darracq	1 - 2 - 4 - 6 - 7 - 9 - 10 - 12 - 15 - 16 - 17bis - 17 - 18 - 18bis - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 27 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54
Avenue Maréchal de Lautrec	1
Avenue Docteur Maurice Delay	4 - 4 - 6 - 8 - 10

Impasse Joseph Desarménien	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11
Rue de Donzac	1 - 2
Rue Douer	3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10bis - 10 - 11 - 13 - 14 - 15 - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27
Quai Amiral Dubourdieu	5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29
Avenue Dubrocq	15 - 18 - 19 - 20 - 22 - 24
Avenue Général Ducasse	3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 26
Rue Édouard Ducéré	1 - 2 - 3
Rue Sergent Marcel Duhau	1 - 2 - 3 - 4 - 4bis - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 20 - 21 - 24 - 25 - 27 - 28 - 34
Avenue Duvergier de Hauranne	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18bis - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 26 - 27 - 28 - 31 - 37 - 39
Rue Gustave Eiffel	4
Rue d'Espagne	1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 77 - 79 - 81 - 83
Petite rue de l'Esté	5bis - 5 - 7bis - 7 - 9 - 11 - 13 - 17
Rue de l'Esté	2 - 5 - 6 - 7 - 9
Rue Denis Etcheverry	1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 17
Rue des Faures	1 - 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 35 - 37 - 39 - 41 - 43 - 45 - 47 - 49 - 51
Rue Hélène Feillet	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7
Passage de la Feria	2 - 4 - 6
Rue Charles Floquet	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 12bis - 13 - 14 - 16 - 17 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 25bis - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 33 - 34bis - 34 - 36 - 37 - 38 - 38bis - 39 - 40 - 41 - 42 - 44
Avenue Maréchal Foch	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54 - 56 - 58 - 60 - 62
Avenue Fernand Forgues	4 - 8
Quai Edmond Foy	5 - 7
Cité Furtado	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 17
Quai Galuperie	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 32 - 34 - 36
Ruelle Gardin	7 - 17 - 19 - 22
Place des Gascons	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 25 - 26 - 30 - 34
Place Général de Gaulle	1 - 2 - 3
Impasse Gayon	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 10ter - 10bis - 12
Rue de la Gendarmerie	5 - 6
Allée de la Glacière	1 - 3 - 5 - 7
Allée de Glain	1 - 6 - 8 - 9 - 11
Avenue Maurice Goalard	1 - 2 - 3 - 4 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 20
Rue Gosse	1 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 18
Rue des Gouverneurs	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10

Rue de Gramont	1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8
Rue des Graouillats	1 - 3 - 6 - 7 - 8
Avenue Henri Grenet	45 - 47 - 49 - 50 - 51
Avenue André Grimard	2
Rue Guilhamin	14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20
Chemin de Hamboum	6 - 9
Avenue Maréchal Harispe	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24
Rue Victor Hugo	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 23 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 48 - 50 - 52 - 54
Rue Hugues	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 10
Quai Amiral Jaureguiberry	3bis - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 33 - 35 - 37 - 41 - 43 - 45 - 47 - 49 - 51
Boulevard Jean Jaurès	1 - 2 - 3 - 4bis - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17bis - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 33bis - 33 - 35
Rue du Jeu de Paume	1 - 2 - 4
Avenue Maréchal Juin	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 17
Rue Jules Labat	1 - 3 - 4 - 6 - 7 - 8 - 9bis - 10 - 11 - 12 - 14 - 16 - 20 - 22 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 30 - 32 - 34 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50
Boulevard du Rempart Lachepaillet	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 34 - 35 - 36 - 37 - 42
Rue Jacques Laffitte	1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 19
Rue Lagréou	1 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 17 - 19 - 20 - 22 - 23 - 24 - 25 - 27 - 29 - 31 - 33 - 35 - 37 - 39
Avenue Chanoine Jean Lamarque	8 - 10
Impasse Joseph Latournerie	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6
Avenue Maréchal Leclerc	1
Rue Pierre Lesca	1 - 2
Quai de Lesseps	6 - 7 - 8 - 9 - 9bis - 10bis - 10 - 11 - 12 - 16 - 17 - 17bis - 18 - 19 - 20 - 22 - 38
Passage Lévy	1 - 2 - 3 - 4 - 5bis - 5 - 7 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 18 - 20 - 22 - 26
Place de la Liberté	1 - 3 - 4 - 5 - 6bis - 6 - 8 - 10 - 12 - 14
Rue des Lisses	1bis - 1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13
Avenue Interne Jacques Loeb	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 13
Rue Lormand	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 14 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 25 - 28 - 30 - 35 - 37
Rue de Luc	3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 - 21
Cité Madim	3 - 5bis - 5 - 6 - 7 - 9 - 10 - 11 - 11bis - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21
Rue Marengo	1 - 2 - 3 - 3bis - 4 - 5bis - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 18 - 19 - 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 32 - 34
Allées Marines	1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 11 - 12 - 13 - 15 - 17 - 19 - 25 - 29 - 30 - 32 - 33 - 34 - 34bis - 35 - 36 - 38 - 39 - 40bis - 40 - 41 - 45 - 46 - 47 - 48 - 50 - 53 - 54 - 56
Rue Marsan	1 - 3 - 5 - 7 - 9
Avenue Raymond de Martres	3 - 5 - 7 - 7bis - 9 - 9bis - 11bis - 11 - 13 - 15 - 17 - 17bis - 19

Rue Maubec	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 16 - 18 - 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 54 - 56 - 58 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 72 - 74 - 75 - 76 - 78 - 80 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100 - 101 - 102 - 104
Allée Miradour	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13
Rue de la Monnaie	1 - 1bis - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11
Rue Montalibet	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 13 - 15
Rue Montaut	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7
Place Moracin	7 - 9 - 11
Rue du Moulin	1 - 2 - 3 - 4
Avenue de Mounédé	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 25
Chemin de Mousserolles	3 - 3bis - 5 - 11
Avenue Docteur Léon Moynac	1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 15 - 16 - 18 - 19 - 21 - 27 - 29 - 31 - 31bis - 33 - 35 - 38 - 39 - 41 - 43 - 45 - 47 - 49bis - 49 - 51 - 53 - 53bis - 55 - 55bis - 57 - 59 - 61 - 63 - 65
Rue Brigadier Muscar	2 - 3 - 4bis - 4 - 5 - 7 - 8 - 8bis - 10 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 23 - 24 - 25 - 27 - 28 - 29 - 30 - 30bis - 32
Rue Sauveur Narbaitz	3 - 4 - 5 - 7 - 9
Rue Neuve	2 - 3 - 4 - 7 - 9 - 10 - 11 - 13 - 17
Rue Notre-Dame	2 - 4 - 6
Avenue du 11 Novembre 1918	2 - 4
Rue Orbe	2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 - 13 - 14 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 25 - 27
Rue Pannecau	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 31 - 32 - 34 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63
Rue Ambroise Paré	1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 12
Rue Eugène Pascau	1
Rue Passemillon	1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 23 - 24 - 25 - 26 - 28 - 30 - 32 - 34 - 36 - 38
Place Louis Pasteur	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13
Allées Paulmy	1 - 2 - 3 - 6
Impasse du chanteur Paulus	1 - 2 - 4 - 5
Quai Pedros	8
Rue Pelletier	3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 35
Rue Capitaine Pellot	2 - 3 - 4 - 7 - 8 - 9 - 10 - 12 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21bis - 22 - 23 - 25 - 26 - 27bis - 27 - 28 - 29 - 30 - 32 - 34 - 35 - 36 - 38 - 42
Place Pereire	1 - 5 - 7
Rue Jeanne Peyré	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 17 - 20 - 21 - 23
Rue du Pilori	3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15
Avenue de Plantoun	1 - 3 - 7
Allée des Platanes	2 - 4 - 8
Rue Poissonnerie	5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 25 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48
Rue Pontrique	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26

Rue Port de Bertaco	1 - 3
Rue Port de Castets	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 17
Rue Port de Suzeye	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12
Ruelle Port Neuf	2bis - 2 - 3 - 8
Rue Port Neuf	2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 49 - 51
Place de la Porte d'Espagne	1 - 2
Allée Porteteny	1 - 3 - 5
Square Léo Pouzac	1 - 2
Rue Poydenot	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 19 - 21
Impasse Poydenot	1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 8bis - 9 - 10 - 11 - 13
Avenue Paul Pras	2 - 4 - 10 - 14 - 16 - 18 - 22 - 25 - 28 - 29 - 34
Rue des Prébendés	1 - 3 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 15 - 16 - 17 - 19 - 21 - 23
Avenue des Prés	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 14 - 16
Rue du 49e Régiment d'Infanterie	1 - 2 - 3 - 5 - 7 - 8 - 9 - 20 - 24
Rue de Ravignan	2 - 7 - 9 - 11
Rue Pierre Rectoran	1 - 2 - 3 - 4 - 4bis - 6
Place du Réduit	1 - 2 - 3 - 5
Place de la République	1 - 3 - 5 - 6 - 7 - 9 - 11 - 13 - 24 - 26 - 28 - 30 - 32 - 34 - 36
Avenue Capitaine Resplandy	1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 22 - 23 - 25 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33
Impasse Rigaud	4 - 5 - 11
Rue Harry Owen Roe	1
Quai Dominique Roquebert	20 - 29 - 31 - 33 - 35
Allée Rose des Vents	1
Avenue Jean Rostand	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 11
Rue Jean-Jacques Rousseau	6
Rue Sabaterie	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17
Chemin de Saint-Bernard	1 - 3 - 9 - 11
Chemin de Saint-Etienne	1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 8 - 10 - 12 - 16 - 18 - 20 - 24 - 28
Passage Sainte-Catherine	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 9 - 10
Rue Sainte-Catherine	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8bis - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23bis - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 33 - 35 - 37 - 39 - 41 - 43 - 45 - 45bis - 47
Place Sainte-Ursule	1 - 2 - 3 - 4 - 13 - 13bis - 15
Rue Sainte-Ursule	1 - 2 - 3 - 4 - 9 - 10 - 13 - 14 - 15 - 16 - 18 - 19 - 23
Quai Amiral Antoine Sala	2 - 3 - 5
Rue de la Salie	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 26 - 28 - 30 - 32
Rue Saubiole	1 - 2 - 3 - 4 - 6 - 8 - 10
Rue Benoît Sourigues	1 - 3 - 5 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 21 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27bis - 27 - 28 - 28bis - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 39 - 39bis - 41 - 43
Rue Aristides De Sousa Mendes	1 - 4 - 6 - 9
Rue Raymond Sousbielle	2 - 3 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11
Allée Marcel Suarès	14 - 16 - 18 - 20 - 22

Rue du Temple	1 - 3 - 5
Impasse du Téné	1 - 3 - 4 - 6 - 8 - 10
Rue du Téné	3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 - 11
Rue Adolphe Thiers	1 - 3 - 4 - 5 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 31 - 33
Rue Albert Thomas	1bis - 1 - 2 - 2bis - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 14 - 15 - 16bis - 16 - 17 - 18bis - 18 - 19bis - 19 - 20 - 21 - 22 - 23bis - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 39 - 39bis - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 47 - 47bis - 49 - 51 - 53 - 55 - 57
Rue Tombeloli	1 - 7 - 8
Rue des Tonneliers	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9bis - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23bis - 23 - 25 - 38 - 44 - 46 - 48 - 56 - 58
Rue de Tosse	1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 17 - 18 - 20 - 24 - 26 - 28 - 30
Rue Tour de Sault	1 - 2 - 3 - 4 - 5bis - 5 - 6 - 6bis - 7 - 7bis - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 14 - 15 - 16
Rue du Trinquet	1 - 2 - 3 - 4 - 5bis - 5 - 6 - 7 - 8 - 10 - 18
Place Monseigneur Vansteenbergh	14 - 15 - 16
Rue Vasserot	2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 6bis - 7 - 8 - 9 - 10 - 12
Rue Vauban	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 10 - 11 - 15
Rue Philippe Veyrin	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 33 - 35 - 37 - 39 - 41
Place des Victoires	1 - 3
Rue Vieille Boucherie	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 23 - 25 - 27 - 29 - 31 - 33 - 35 - 37
Rue des Visitandines	1 - 2bis - 2 - 3 - 3bis - 4 - 6

Pour le secteur du Polo Beyris :

Allée d'Ahusqui	4 - 6 - 8
Avenue du Baigura	1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33
Allée Cavalière	2 - 4 - 6 - 8
Place de l'Erebi	7 - 10
Avenue Docteur Bernard Gaudeul	25 - 27 - 31 - 33 - 35 - 37 - 39 - 39ter - 39ter - 39bis - 39 - 41 - 43 - 45bis - 45 - 45ter
Avenue de l'Iparla	1 - 3 - 5 - 7 - 9 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19
Avenue du Mondarrain	2 - 4 - 6 - 8 - 10 - 12 - 14 - 16 - 18 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49
Avenue du Polo	1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 15 - 17 - 19 - 21 - 22 - 23 - 25
Avenue de l'Ursuya	16 - 21 - 28 - 30 - 32 - 34 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71